

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, October 28, 2025

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 9:05 a.m. [ET] to study Bill S-2, An Act to amend the Indian Act (new registration entitlements) and, in camera, for consideration of a draft agenda (future business).

**Senator Margo Greenwood** (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Deputy Chair:** Good morning, all.

Before we begin, I will ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please make sure to keep your earpiece away from all microphones at all times. When you are not using your earpiece, place it face down on the sticker placed on the table for this purpose. Thank you for your cooperation.

I begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit peoples from across Turtle Island.

I am Senator Margo Greenwood. I am *nehiyaw* from Treaty 6 territory, and I am the Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples. I remind my honourable colleagues that at our first public meeting on September 24, Senator Michèle Audette, elected chair of this committee and sponsor of Bill S-2, recused herself from her role as chair for the duration of this study in order to preserve its neutrality. It is now my honour and privilege to chair this very important meeting today.

In addition, it is important to note that today is the deadline for submitting briefs related to the study of Bill S-2. You have until 5 p.m. to send your written submissions to our clerk.

I now ask committee members in attendance to introduce themselves by stating their name and province or territory.

**Senator Prosper:** Senator Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki.

**Senator Pate:** Welcome. Kim Pate. I live here in the unceded, unsurrendered, unreturned territory of the Algonquin Anishinaabe Nation.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 28 octobre 2025

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 5 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l'inscription).

**La sénatrice Margo Greenwood** (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La vice-présidente :** Bonjour à tous.

Avant de commencer, j'invite tous les sénateurs et les autres personnes sur place à consulter les fiches qui se trouvent sur la table pour connaître les précautions à prendre pour prévenir les incidents de rétroaction acoustique. Assurez-vous de garder votre oreillette loin des microphones en tout temps. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, placez-la face vers le bas sur l'autocollant placé sur la table à cette fin. Merci de votre collaboration.

Je tiens d'abord à souligner que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinaabe, où vivent aujourd'hui plusieurs autres peuples des Premières Nations, Métis et Inuits de l'île de la Tortue.

Je suis la sénatrice Margo Greenwood, une Nèehiyaw originaire du territoire visé par le Traité n° 6, et je suis la vice-présidente du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Je rappelle à mes honorables collègues que, lors de notre première séance publique du 24 septembre, la sénatrice Michèle Audette, la présidente élue du comité et la marraine du projet de loi S-2, s'est récusée de son rôle de présidente pour la durée de cette étude, afin de préserver sa neutralité. J'ai l'honneur et le privilège de présider la très importante séance d'aujourd'hui.

De plus, il importe de noter que c'est aujourd'hui la date limite pour soumettre des mémoires liés à l'étude du projet de loi S-2. Vous avez jusqu'à 17 heures pour envoyer vos mémoires écrits au greffier.

J'invite maintenant les membres du comité à se présenter en précisant leur nom et leur province ou territoire.

**Le sénateur Prosper :** Sénateur Paul Prosper, du territoire Mi'kma'ki, en Nouvelle-Écosse

**La sénatrice Pate :** Soyez les bienvenus. Kim Pate. Je vis ici, sur le territoire non cédé, non abandonné et non restitué de la nation algonquine anishinaabe.

**Senator Karetak-Lindell:** Nancy Karetak-Lindell, senator from Nunavut.

**Senator McPhedran:** Marilou McPhedran, independent senator from Manitoba, which is the homeland of the Red River Métis Nation and also Treaty 1 territory.

**Senator McCallum:** Mary Jane McCallum. Welcome. It's good to meet you. Thank you for all the work you have done. I'm a Manitoba Cree from the Barren Lands First Nation.

**The Deputy Chair:** Thank you, senators.

Today, we will continue our study of Bill S-2, An Act to amend the Indian Act (new registration entitlements). This bill amends the Indian Act to provide, among other things, new entitlements to registration in the Indian Register in response to the challenge of certain provisions of the act under the Canadian Charter of Rights and Freedoms in *Nicholas v. Canada (Attorney General)* and that the persons who have become so entitled also have the right to have their names entered in a band list maintained in the Department of Indigenous Services.

I will now introduce our first panel of witnesses today. Please welcome, via video conference, from the Ontario Native Women's Association, or ONWA, Cora McGuire-Cyrette, Chief Executive Officer; and in the room with us today, as an individual, Jeremy Matson. Thank you both for joining us today.

Our witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with senators.

I will now invite Ms. McGuire-Cyrette to give her opening remarks.

**Cora McGuire-Cyrette, Chief Executive Officer, Ontario Native Women's Association:** Greetings, honourable senators.

Founded in 1971, ONWA is the oldest and largest Indigenous women's organization in Canada. We have over 50 years of experience supporting and advocating for Indigenous women, including First Nations women and their descendants.

The issue of sex discrimination in the Indian Act was one of the catalysts for the formation of the Indigenous women's movement here in Canada, including establishing ONWA as an agency.

It is ONWA's position that First Nations women have a right to their identity, culture and community, as well as the right to pass on their identity and culture to their children.

**La sénatrice Karetak-Lindell :** Nancy Karetak-Lindell, sénatrice du Nunavut.

**La sénatrice McPhedran :** Marilou McPhedran, sénatrice indépendante du territoire visé par le Traité n° 1, au Manitoba, et patrie de la nation métisse de la rivière Rouge.

**La sénatrice McCallum :** Mary Jane McCallum. Soyez les bienvenus. Je suis heureuse de vous rencontrer. Merci pour tout le travail que vous avez fait. Je suis une Crie du Manitoba, membre de la Première Nation de Barren Lands.

**La vice-présidente :** Merci, honorables sénateurs.

Nous poursuivons l'étude du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l'inscription). Le texte modifie la Loi sur les Indiens, notamment en accordant de nouveaux droits à l'inscription au registre des Indiens pour donner suite à la contestation de certaines dispositions de cette loi fondée sur la Charte canadienne des droits et libertés dans l'affaire *Nicholas c. Canada (Procureur général)* et en accordant aux personnes visées le droit à ce que leur nom soit consigné dans une liste de bande tenue au ministère des Services aux Autochtones.

Voici le premier groupe de témoins. Nous souhaitons la bienvenue à Cora McGuire-Cyrette, directrice générale de l'Ontario Native Women's Association, ou ONWA, qui compareait par vidéoconférence, et à Jeremy Matson, qui compareait à titre personnel. Merci à vous deux de vous être joints à nous.

Les témoins feront une déclaration liminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une période d'échange de questions et réponses avec les sénateurs.

J'invite maintenant Mme McGuire-Cyrette à présenter son exposé liminaire.

**Cora McGuire-Cyrette, directrice générale, Ontario Native Women's Association :** Bonjour, honorables sénateurs.

L'ONWA, fondée en 1971, est la plus ancienne et la plus importante organisation de femmes autochtones au Canada. Nous avons plus de 50 ans d'expérience dans le soutien et la défense des femmes autochtones, y compris les femmes des Premières Nations et leurs descendants.

La question de la discrimination sexuelle dans la Loi sur les Indiens a été l'un des facteurs qui ont suscité la formation du mouvement des femmes autochtones au Canada et la constitution de l'ONWA en tant qu'organisme.

L'ONWA est d'avis que les femmes des Premières Nations ont droit à leur identité, à leur culture et à leur communauté, ainsi qu'au droit de transmettre leur identité et leur culture à leurs enfants.

We appreciate that you, standing committee members, are studying and engaging First Nations women on Bill S-2. While this bill is a start, additional amendments are needed to fully remedy all the remaining and residual discrimination stemming from previous versions of the Indian Act.

Today, I wish to speak to the ongoing impacts of sex discrimination in the Indian Act on First Nations women and their families. I will then propose four amendments to Bill S-2, which we believe will finally fully remedy the discrimination against women stemming from the Indian Act.

Having worked with Indigenous women and their families for decades, ONWA is acutely aware of the impacts of the legislative discrimination that First Nations women experienced under the Indian Act.

ONWA sees the social impacts of discrimination against First Nations women daily. We are discriminated against both for being First Nations and for being women.

Loss of status and band membership from marrying out has, over time, been linked to the appallingly high rates of violence that Indigenous women continue to experience, including human trafficking and the missing and murdered Indigenous women and girls crisis.

First Nations women spoke to this in the Royal Commission on Aboriginal Peoples, or RCAP, in the 1990s, and the national inquiry linked sex discrimination in the Indian Act with these high rates of violence against us.

The consequences of the legislative discrimination are deadly. In addition to the violence we face, many First Nations women experience trauma, poor health, addiction, poverty and homelessness. These challenges are then greatly compounded by the lack of access to community and cultural supports.

Since 1985, Canada's approach to fixing the two-tiered, convoluted and inaccessible status provisions have displaced First Nations women and their children from their communities and denied them the right to equal enjoyment of their identities, cultures and lands.

Nous vous sommes reconnaissants, mesdames et messieurs les membres du comité permanent, d'étudier le projet de loi S-2 et d'y faire participer les femmes des Premières Nations. Le projet de loi est un début, mais des modifications supplémentaires s'imposent si on veut remédier pleinement à toute la discrimination qui subsiste dans la Loi sur les Indiens et qui découle de ses versions antérieures.

Je vous entretiendrai aujourd'hui des répercussions que continue d'avoir la discrimination sexuelle présente dans la Loi sur les Indiens sur les femmes des Premières Nations et leurs familles. Je proposerai ensuite quatre amendements au projet de loi S-2. À notre avis, ils permettront enfin de remédier pleinement à la discrimination contre les femmes découlant de la Loi sur les Indiens.

Ayant travaillé avec des femmes autochtones et leurs familles pendant des décennies, l'ONWA est très consciente des répercussions de la discrimination d'origine législative dont les femmes des Premières Nations ont été victimes à cause de la Loi sur les Indiens.

L'ONWA voit quotidiennement les répercussions sociales de la discrimination qui s'exerce contre les femmes des Premières Nations. Nous sommes victimes de discrimination à la fois parce que nous appartenons aux Premières Nations et parce que nous sommes des femmes.

Au fil du temps, la perte du statut et de l'appartenance à une bande à cause d'un mariage avec un non-Indien a été associée aux taux horriblement élevés de violence que les femmes autochtones continuent de subir à cause de la traite des personnes et de la crise des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.

Les femmes des Premières Nations en ont parlé à la Commission royale sur les peuples autochtones, ou CRPA, dans les années 1990. L'enquête nationale de la Commission a établi un lien entre la discrimination sexuelle présente dans la Loi sur les Indiens et ces taux élevés de violence contre nous.

Les conséquences de la discrimination d'origine législative sont mortelles. Outre la violence, de nombreuses femmes des Premières Nations ont des traumatismes, sont en mauvaise santé, sont toxicomanes, vivent dans la pauvreté et sont livrées à l'itinérance. Ces défis sont ensuite grandement aggravés par le manque d'accès aux soutiens communautaires et culturels.

Depuis 1985, l'approche adoptée par le Canada pour corriger les dispositions sur le statut qui entraînent une double discrimination, sont compliquées et difficiles à comprendre et pour effet de chasser les femmes des Premières Nations et leurs enfants hors de leurs communautés et les a privées du droit à la jouissance égale de leur identité, de leur culture et de leurs terres.

Previous attempts at remedies have not been able to fully repair what was lost. The establishment of levels of status — 6(1)s and 6(2)s — unfortunately resulted in social divisions and, far too often, lateral violence. First Nations women under subsection 6(2) bear the brunt of this colonial violence.

The divisions and lateral violence within First Nations communities are aggravated by ongoing underfunding from the federal government, which positions new registrants as a threat to First Nations already grappling with the scarcity of resources.

Senators, the rights of First Nations women should not be pitted against the collective rights of our communities.

With respect to the path forward, it is ONWA's position that to fully remedy the residual sex discrimination in the Indian Act, amendments to the existing bill are necessary. This is an opportunity for an act of reconciliation.

ONWA calls for four amendments.

The first amendment would remove the second-generation cut-off by returning to a one-parent rule for transmission of status. By denying status to generations of First Nations women and their children, the second-generation cut-off has deprived women access to participating in band governance, services and opportunities.

Continuing the second-generation cut-off will result in the numbers of registered Indians declining over time, eventually leading to the extinction of status Indians and entire communities. A one-parent rule not only tackles the urgent issue of extinction but also sex discrimination.

The second amendment would remove the 1985 cut-off. The pre- and post-1985 birth and marriage distinction carries forward the discrimination of the past and perpetuates the differential treatment of descendants of First Nations women as it limits their ability to transmit status to their children in comparison to descendants of men.

Families with a status Indian father are still privileged over those with a status Indian mother.

The third amendment would clarify that women who have been transferred automatically to their husband's band have an unrestricted right to return to their natal band when and if they choose, regardless of whether their bands are under section 10 or 11.

Les tentatives passées n'ont pas pu rendre entièrement ce qui a été perdu. L'établissement de niveaux différents de statut — les paragraphes 6(1) et 6(2) — a malheureusement entraîné des divisions sociales et, trop souvent, une violence latérale. À cause du paragraphe 6(2), ce sont les femmes des Premières Nations qui subissent le plus cette violence coloniale.

Les divisions et la violence latérale au sein des communautés des Premières Nations sont aggravées par un sous-financement constant par le gouvernement fédéral, qui considère les nouveaux inscrits comme une menace pour les Premières Nations déjà aux prises avec un problème de rareté des ressources.

Honorables sénateurs, il ne faudrait pas mettre en opposition les droits des femmes des Premières Nations et les droits collectifs des communautés.

Et maintenant? L'ONWA est d'avis que, pour remédier pleinement à la discrimination sexuelle qui subsiste dans la Loi sur les Indiens, des amendements au projet de loi existant sont nécessaires. C'est l'occasion de faire un acte de réconciliation.

L'ONWA réclame quatre amendements.

Le premier supprimerait l'exclusion après la deuxième génération en rétablissant la règle du parent unique pour la transmission du statut. En refusant le statut à des générations de femmes des Premières Nations et à leurs enfants, la règle de l'exclusion après la deuxième génération a privé les femmes de la possibilité de participer à la gouvernance de leur bande, de profiter de ses services et de tirer parti des occasions qu'elle offre.

Si la règle de l'exclusion après la deuxième génération est maintenue, le nombre d'Indiens inscrits diminuera avec le temps, ce qui finira par mener à l'extinction des Indiens inscrits et de communautés entières. La règle du parent unique s'attaque non seulement au problème urgent de l'extinction, mais aussi à celui de la discrimination sexuelle.

Le deuxième amendement supprimerait la date limite de 1985. La distinction entre les naissances et les mariages d'avant et d'après 1985 perpétue la discrimination du passé et consacre une différence de traitement pour les descendants des femmes des Premières Nations, car elle limite leur capacité de transmettre le statut à leurs enfants comme le font les hommes.

Les familles dont le père est un Indien inscrit sont toujours privilégiées par rapport à celles dont la mère est une Indienne inscrite.

Le troisième amendement préciserait que les femmes qui ont été transférées automatiquement dans la bande de leur mari ont un droit illimité de retourner dans leur bande d'origine si elles le veulent, peu importe que leur bande soit visée par l'article 10 ou 11.

Amending the legislation is just one step. First Nations must also be financially supported to welcome home those who have been displaced from their communities through forced assimilation. This is central to meeting Canada's fiduciary responsibilities and prevents the risk of bands discriminating against First Nations women based on a lack of resources.

The fourth amendment would remove the legal bars to compensation within Bill S-2 and all previous bills for First Nations women and their descendants for the harms caused by sex discrimination in the Indian Act. This is our right under UNDRIP.

Honourable senators, ONWA calls on each of you to support these amendments to Bill S-2. Our survival as distinct people in Canada and our very lives, safety and well-being as First Nations women depend on it.

*Meegwetch.* Thank you for your time.

**The Deputy Chair:** Thank you, Ms. McGuire-Cyrette.

I now invite Mr. Matson to give his opening remarks.

**Jeremy Matson, as an individual:** [*Indigenous language spoken*]. That means, "Good day, you great people."

I raise my hands to you. When I do, as I was taught, my ancestors are here with me today, filling every empty chair and space in this room. I am never alone.

This is my son August Matson. His bloodline is extinct at his generation, as he is a subsection 6(2) person under the Indian Act of Canada.

I am a Squamish Nation member. I have direct ancestral connections to the Musqueam, Tsleil-Waututh and other Coast Salish communities.

I am also a registered person under the Indian Act of Canada.

I would like to thank this committee for inviting me back to talk about these important human rights issues.

I am the successful litigant in UN communication no. 68/2014 from the United Nations Committee on the Elimination of Discrimination against Women, or CEDAW, UN communication

La modification de la loi n'est qu'une étape. Les Premières Nations doivent également recevoir un soutien financier pour accueillir chez elles les personnes qui ont été arrachées à leurs communautés par l'assimilation forcée. Cela est essentiel au respect des responsabilités fiduciaires du Canada et à la prévention du risque que les bandes, faute de ressources suffisantes, ne fassent de la discrimination contre des femmes des Premières Nations.

Le quatrième amendement supprimerait les interdictions légales de compensation prévues dans le projet de loi S-2 et dans tous les projets de loi antérieurs pour les femmes des Premières Nations et leurs descendants, qui pourraient la réclamer à cause des préjudices découlant de la discrimination sexuelle présente dans la Loi sur les Indiens. C'est notre droit en vertu de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la DNUDPA.

Honorables sénateurs, l'ONWA demande à chacun d'entre vous d'appuyer ces amendements au projet de loi S-2. Notre survie en tant que peuple distinct au Canada, ainsi que la vie, la sécurité et le bien-être des femmes des Premières Nations en dépendent.

*Meegwetch.* Merci d'avoir pris le temps de m'écouter.

**La vice-présidente :** Merci, madame McGuire-Cyrette.

J'invite maintenant M. Matson à présenter son exposé liminaire.

**Jeremy Matson, à titre personnel :** [*Mots prononcés dans une langue autochtone.*] Cela veut dire : « Bonjour, hôtes distingués. »

Je tends les mains vers vous. Par ce geste qu'on m'a enseigné, mes ancêtres sont convoqués ici avec moi aujourd'hui et occupent toutes les chaises et tout l'espace disponible dans la salle. Je ne suis jamais seul.

Voici mon fils, August Matson. Sa lignée s'éteint avec sa génération, puisqu'il est visé par le paragraphe 6(2) de la Loi sur les Indiens du Canada.

Je suis membre de la nation squamish. J'ai des liens ancestraux directs avec les Musqueam, les Tsleil-Waututh et d'autres communautés salish de la côte.

Je suis également inscrit en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada.

Je tiens à remercier le comité de m'avoir invité de nouveau à parler de ces importantes questions de droits de la personne.

J'ai eu gain de cause aux termes de la communication des Nations unies n° 68/2014 du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ou

AL CAN 3/2023 and UN communication AL CAN 1/2025. These cases dealt with and addressed issues of sex-based or gender-based discrimination, enfranchisement, subsection 6(2) second-generation cut-off, 1985 cut-off, compensation, reparations and access to justice.

I was born with my human rights, and so were my children and their future descendants. We had to wait — and still are waiting — for other people to allow us to have our human rights and birthrights. The Supreme Court of Canada in *Matson* and *Andrews* noted at paragraph 2 that all the complaints arise from the lingering effects of enfranchisement. At paragraph 7, the court highlighted the impacts of subsection 6(2).

Oh Canada, my glorious Canada, it's time for you to wake up out of your racist, sexist and assimilative slumber.

Under the Species at Risk Act — or SARA — there are fish, crustaceans, birds and grasses that have more legal protections than my descendants and I do as people under the Indian Act of Canada. It's time for policy-makers to take action.

Canada deprived and continues to deprive Indigenous Peoples access to justice under the Canadian Human Rights Act for various scenarios, despite the repeal of section 67 and the recommendations and findings of this committee's report entitled *Respected and Protected* from December 2024.

As acknowledged in this committee's report entitled *Make It Stop!* from June 2022, we are talking about individual Indigenous human rights under section 6 of the Indian Act, not a collective approach. Without individuals, there is no collective.

On June 21, 2021, Canada passed the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, or UNDA. UNDA is an alive law of this land, and Canada stated this about UNDA on June 21, 2021. The United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act received Royal Assent and immediately came into force.

Article 1 of UNDA states:

Indigenous peoples have the right to the full enjoyment . . . as individuals, of all human rights and . . . international human rights law.

Article 1 of UNDA brings in all international law reports and legal commitments of Canada about section 6 of the Indian Act and the elimination of all other forms of discriminatory practice.

CEDAW, de la communication des Nations unies AL CAN 3/2023 et de la communication des Nations unies AL CAN 1/2025. Ces affaires portaient sur des questions de discrimination fondée sur le sexe ou le genre, l'émancipation, le paragraphe 6(2) sur la règle d'exclusion après la deuxième génération, la date limite de 1985, la compensation, les réparations et l'accès à la justice.

Je suis né avec mes droits fondamentaux, tout comme mes enfants les ont eus de naissance et leurs futurs descendants les auront. Nous avons dû attendre — et nous attendons toujours — que d'autres nous laissent jouir de nos droits fondamentaux et des droits qui sont les nôtres de naissance. Dans les arrêts *Matson* et *Andrews*, la Cour suprême du Canada a fait valoir au paragraphe 2 que toutes les plaintes découlent des effets persistants de l'émancipation. Au paragraphe 7, elle a souligné les répercussions du paragraphe 6(2).

Oh Canada, mon glorieux pays, il est temps que vous vous réveilliez de votre sommeil raciste, sexiste et assimilateur.

La Loi sur les espèces en péril confère à des poissons, crustacés, oiseaux et herbes une protection supérieure à celle que la Loi sur les Indiens accorde à mes descendants et à moi-même. Il est temps que les décideurs agissent.

Le Canada a privé et continue de priver les peuples autochtones de l'accès à la justice aux termes de la Loi canadienne sur les droits de la personne pour divers scénarios, malgré l'abrogation de l'article 67 et les recommandations et conclusions du rapport du comité intitulé *Respectés et protégés* de décembre 2024.

Comme le reconnaît le rapport du comité publié en juin 2022 et intitulé *C'est assez!*, il s'agit des droits individuels des Autochtones en vertu de l'article 6 de la Loi sur les Indiens, et non d'une approche collective. Sans les individus, il n'y a pas de collectif.

Le 21 juin 2021, le Canada a adopté la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la LDNUDPA. C'est une loi canadienne en évolution, et le Canada l'a précisée le 21 juin 2021. La Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur immédiatement.

L'article 1 de la déclaration dispose :

Les peuples autochtones ont le droit, à titre [...] individuel, de jouir pleinement de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnus par [...] le droit international relatif aux droits de l'homme.

L'article 1 du texte cite tous les rapports de droit international et toutes les obligations juridiques du Canada à propos de l'article 6 de la Loi sur les Indiens et de l'élimination de toute autre forme de pratique discriminatoire.

Article 1 of UNDA also includes the adherence to my three UN cases and Sharon McIvor's UN case.

Article 8 of UNDA also ensures our individual rights meet equality and our bloodlines must not be assimilated under section 6 of the Indian Act. Also, Canada must ensure we have a mechanism to resolve these issues.

Article 8 of UNDA allows us to legally time travel to address our individual human rights and redress past, present and future violations.

Canada, with the passage of UNDA, moves from a dualist approach to a monist approach regarding my individual Indigenous human rights, my children's Indigenous human rights and those of their future descendants.

Individual human rights are listed throughout UNDA and ensure our women and children have the legal right to identity, equality, education funding, zero discrimination and no form of assimilation.

In closing, the Bill S-2 legislative summary, dated September 8, 2025, highlights my UN CEDAW case on page 10 and in footnote 43, but nothing in Bill S-2 reflects the CEDAW decision. Why is that?

Your committee has respected and protected my rights, my children's rights and their future descendants' rights.

I ask your committee to "make it stop." Thank you.

**The Deputy Chair:** Thank you, Mr. Matson.

We will now proceed with questions from the senators. Honourable colleagues, you will each have five minutes for your interventions, including the question and the answer, to ensure everyone gets a chance to ask at least one question.

**Senator McPhedran:** Thank you to both our witnesses. I would like to begin with a question to you, Mr. Matson. I welcome your son, as well.

Regarding the nature of the international human rights cases you have brought year after year in multiple venues, how would you summarize the significance of those international decisions in a Canadian context? What more could you tell us about what Bill S-2 should look like in the context of those decisions?

L'article 1 de la déclaration prévoit également l'adhésion aux décisions rendues dans mes trois causes portées devant les Nations unies et celle de Sharon McIvor devant les mêmes instances.

L'article 8 du même texte garantit également que nos droits individuels sont égaux et que nos lignées ne doivent pas être assimilées au nom de l'article 6 de la Loi sur les Indiens. De plus, le Canada doit se doter d'un mécanisme pour régler ces problèmes.

Le même article 8 nous permet légalement de transcender le temps pour défendre nos droits fondamentaux individuels et réparer les violations passées, présentes et futures.

Avec l'adoption de la LDNUDPA, le Canada passe d'une approche dualiste à une approche moniste en ce qui concerne mes droits fondamentaux individuels d'Autochtone, ceux de mes enfants et ceux de leurs descendants.

Les droits individuels de la personne sont énumérés dans l'ensemble de la déclaration. Ils confèrent à nos femmes et à nos enfants le droit légal à l'identité, à l'égalité, au financement de l'éducation, à l'absence de discrimination et à l'absence de toute forme d'assimilation.

En terminant, je signale que le résumé législatif du projet de loi S-2, daté du 8 septembre 2025, souligne ma cause devant le CEDAW des Nations unies à la page 11 et dans la note 43, mais rien dans le projet de loi S-2 ne reflète la décision du CEDAW. Pourquoi?

Votre comité a respecté et protégé mes droits, les droits de mes enfants et les droits futurs de leurs descendants.

Je demande à votre comité de répéter « C'est assez! ». Merci.

**La vice-présidente :** Merci, monsieur Matson.

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Honorables collègues, vous disposerez chacun de cinq minutes pour vos interventions, ce qui doit comprendre la question et la réponse, afin que tout le monde ait l'occasion de poser au moins une question.

**La sénatrice McPhedran :** Merci aux deux témoins. Je m'adresserai d'abord à vous, monsieur Matson. Je souhaite également la bienvenue à votre fils.

Vu la nature des causes relatives aux droits de la personne que vous avez portées année après année devant de multiples instances au niveau international, comment résumeriez-vous l'importance de ces décisions internationales dans un contexte canadien? Que pouvez-vous nous dire de plus sur ce que devrait être le projet de loi S-2 dans le contexte de ces décisions?

**Mr. Matson:** International law brings in the minimum standards of any state that is a member of the United Nations or the Organization of American States. That's the minimum. We are not at the minimum yet. My cases bring the standards up to the minimum, which is like the foundation and footings of a house. Everything is built up from there. That's up to the state and its policy-makers and departments.

To summarize, my cases said to not assimilate, fix the sex-based discrimination, remove the cut-off dates and remove the 6(2) second-generation cut-off. Canada was found in violation of Article 8 of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples in my case. There is zero tolerance for assimilation in any country. We are so far behind in Canada with respect to assimilating Indigenous People. We are the only country in the world that assimilates. It is illegal.

When it comes to the enfranchisement provisions — as I said, I brought my domestic case to the Supreme Court of Canada. They acknowledged that my case, the *Matson* case, was about enfranchisement. Why are my cases not reflected in Bill S-2?

I support Bill S-2. My grand-uncle — his name was Capilano or George Johnston — falls under the *Nicholas* category of enfranchisement, and that is a branch of my immediate family in my nation.

Returning to the sex-based discrimination, it's all in my cases. I have provided that to the committee and will provide it in a brief. I was given permission to provide my brief by the end of this working week. Hopefully, that answers your questions.

**Senator McPhedran:** Actually, I would like a clarification. It sounded like you stated that you unequivocally support Bill S-2. Are you saying Bill S-2 is fine the way it is?

**Mr. Matson:** No, Bill S-2 is not fine the way it is. It needs amendments to — as ONWA also said — remove the cut-offs. There have to be amendments.

**Senator McPhedran:** Thank you.

**Senator McCallum:** As I have said to you, it is very difficult for me to find new questions to ask. However, one thing that has come up is that there must be an interim plan to leave out of Bill S-2 the second-generation cut-off and trust government to deal with it through more consultation. Can you speak to that?

**M. Matson :** Le droit international établit les normes minimales auxquelles tout État membre des Nations unies ou de l'Organisation des États américains est assujetti. C'est le minimum. Nous n'avons pas encore atteint le minimum. Dans mes causes, les normes sont au minimum, ce qui est analogue à un socle, à la fondation d'une maison. Tout se construit à partir de là. Il incombe à l'État, aux décideurs et aux ministères d'agir.

Pour résumer, j'ai dit qu'il fallait éviter l'assimilation, régler le problème de la discrimination sexuelle, supprimer les dates limites et éliminer l'exclusion prévue au paragraphe 6(2) à partir de la deuxième génération. Dans ma cause, on a conclu que le Canada violait l'article 8 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Aucun pays ne tolère l'assimilation. Le Canada accuse un énorme retard relativement à l'assimilation des peuples autochtones. Nous sommes le seul pays au monde qui pratique l'assimilation. C'est illégal.

Quant aux dispositions relatives à l'émancipation... Comme je l'ai dit, au Canada, j'ai porté ma cause devant la Cour suprême. Elle a reconnu que ma cause, l'affaire *Matson*, portait sur l'émancipation. Pourquoi le projet de loi S-2 ne tient-il pas compte des décisions rendues dans mes causes?

J'appuie le projet de loi S-2. Mon grand-oncle — il s'appelait Capilano ou George Johnston — appartient à la catégorie visée dans l'affaire *Nicholas* portant sur l'émancipation, et il s'agit d'une branche de ma famille immédiate, rattachée à ma nation.

Pour revenir à la discrimination sexuelle, le problème est présent dans toutes mes causes. J'ai fourni ces renseignements au comité et je les mettrai dans un mémoire. On m'a donné la permission de présenter mon mémoire avant la fin de cette semaine de travail. J'espère que cela répond à vos questions.

**La sénatrice McPhedran :** Une précision. Il semble que vous ayez dit appuyer sans équivoque le projet de loi S-2. Êtes-vous en train de dire que le projet de loi S-2 est très bien tel qu'il est?

**M. Matson :** Non, le projet de loi S-2 n'est pas parfait dans sa forme actuelle. Il faut y apporter des amendements pour — comme l'ONWA l'a aussi dit — supprimer la date limite et la règle de l'exclusion à partir de la deuxième génération. Il doit y avoir des amendements.

**La sénatrice McPhedran :** Merci.

**La sénatrice McCallum :** Comme je vous l'ai dit, il m'est très difficile de trouver de nouvelles questions à poser. Néanmoins, on a parlé d'un plan provisoire visant à exclure du projet de loi S-2 la règle de l'exclusion à partir de la deuxième génération et demandant de faire confiance au gouvernement pour revoir la question en menant des consultations plus poussées. Qu'en pensez-vous?

**Mr. Matson:** There have been consultations since the 1980s. You heard this from other witnesses and the Indian Act Sex Discrimination Working Group. No more consultations are needed. Claudette Dumont-Smith and others have done thorough workups on their consultations on behalf of the Government of Canada, and consultations have happened prior. No more consultations are needed in order to fix assimilation, dead stop.

**Senator McCallum:** Thank you.

**Senator Prosper:** Thank you, witnesses. I want to focus my comments on the second-generation cut-off.

More specifically, Ms. McGuire-Cyrette, you mentioned that for women, certainly — but I would imagine, by extension, any person who is Indigenous, particularly regarding the second-generation cut-off — there exists a right to identity, culture and community.

Hello, Mr. Matson. It's good to see your son here today.

I wonder if both of you could comment on the statement about the links between status and notions of identity, culture and community. Mr. Matson, maybe we can begin with you, and then we'll go to Ms. McGuire-Cyrette.

**Mr. Matson:** Being a status person, depending upon which community you stem from, allows you to be a community member. The majority of section 10 Indian bands use section 6 to define their membership code. The losses in the near future with the second-generation cut-off and Indian status — I have all the data from the individual affairs from Indigenous Services Canada about each provision of the Indian Act. We have to deal with these subjects — not today, but maybe tomorrow would be a great start.

But when it comes to paragraphs 6(1)(a), (b), (d) and (e), those regard older generations like mine. When we pass away — and there are approximately 446,069 people registered under those provisions — our overall national population immediately nosedives. Then we're left with paragraph 6(1)(f) and subsection 6(2) of the Indian Act, which is the two-parent rule. So with 6(1)(f), there are approximately 356,145 people registered under that provision, and approximately 322,566 people under subsection 6(2). So when all the first provisions people — (a) to (e) — die, then we are only left with those two following provisions, because no person will meet paragraphs 6(1)(a) to (e) because the legal provisions will not allow anybody to be legally registered under those provisions. So we are only left with two provisions under the Indian Act for people being registered: subsection 6(2), which is cauterized to the next generation, passing it on to transmit Indian status, and

**M. Matson :** Il y a des consultations depuis les années 1980. D'autres témoins et le Groupe de travail sur la discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens ont exprimé le même point de vue. Il n'y a plus de consultations à faire. Claudette Dumont-Smith et d'autres ont fait un travail de fond dans leurs consultations menées pour le gouvernement du Canada, et des consultations ont déjà eu lieu par le passé. On n'a plus besoin de consultations pour régler le problème de l'assimilation, point à la ligne.

**La sénatrice McCallum :** Merci.

**Le sénateur Prosper :** Merci aux témoins. Je vais parler surtout de l'exclusion à partir de la deuxième génération.

Plus précisément, madame McGuire-Cyrette, vous avez dit que, pour les femmes en tout cas — mais j'imagine que, par extension, pour tout Autochtone, surtout à propos de l'exclusion à partir de la deuxième génération —, il y a un droit à l'identité, à la culture et à la communauté.

Bonjour, monsieur Matson. Je suis heureux que votre fils soit là.

Les deux témoins pourraient-ils commenter cette affirmation au sujet des liens entre le statut et les notions d'identité, de culture et de communauté? Monsieur Matson, nous pourrions peut-être commencer par vous, puis passer à Mme McGuire-Cyrette.

**M. Matson :** Être inscrit, selon sa communauté d'origine, permet d'être membre de cette communauté. La majorité des bandes indiennes assujetties à l'article 10 se prévalent de l'article 6 pour définir leurs règles d'appartenance. Les pertes qui surviendront dans un proche avenir à cause de l'exclusion à partir de la deuxième génération et des particularités du statut d'Indien... J'ai toutes les données des affaires individuelles de Services aux Autochtones Canada au sujet de chaque disposition de la Loi sur les Indiens. Nous devons traiter de ces sujets — pas aujourd'hui, mais peut-être demain. Ce serait un bon début.

Les alinéas 6(1)a, b), d) et e) concernent les générations plus anciennes comme la mienne. Lorsque nous mourrons — il y a environ 446 069 personnes inscrites en vertu de ces dispositions —, notre population nationale se contractera aussitôt radicalement. Il nous restera ensuite l'alinéa 6(1)f) et le paragraphe 6(2) de la Loi sur les Indiens, qui est la règle des deux parents. Donc, environ 356 145 personnes sont inscrites en vertu de l'alinéa 6(1)f), et quelque 322 566 autres aux termes du paragraphe 6(2). Donc, lorsque toutes les premières dispositions — a) à e) — disparaîtront, il ne nous restera plus que les deux dispositions suivantes, puisque plus personne ne sera visé par les alinéas 6(1)a à e). Les dispositions législatives ne permettront plus à personne de se faire inscrire aux termes de ces alinéas. Il ne nous reste donc que deux dispositions de la Loi sur les Indiens pour l'inscription des Autochtones, soit le paragraphe 6(2), qui est conçu à l'intention de la génération

paragraph 6(1)(f), the two-parent rule, which is very focused. A lot of people in the modern country of Canada, we have not procreated with other section 6 people, so our descendants go into subsection 6(2), and then it's cauterized at 6(2).

Certain communities will go extinct in the near future, within the next generation. Multiple generations will go extinct. Regarding the connection to culture — when we are assimilated, there is no culture; we're into the greater society of Canada as First Peoples, and then that's it. Game over.

**Senator Prosper:** Ms. McGuire-Cyrette, do you have any comments?

**Ms. McGuire-Cyrette:** Thank you for the question, and thank you for the work here today.

This issue is complex because you have this legislative framework that, unfortunately, because of colonization, is ingrained within our communities. It is now, unfortunately, connected to our identity. We can see this happening in our communities, the question of whether you are or are not status. It regards whether you are able to be connected to your community. When you break it down in terms of why Indigenous women experience so much violence, discrimination and everything else we are all well aware of, it is because of the lack of community and culture and the normalization of violence against us. One of the root causes for it regards the fact that we, as mothers, are the key to passing on our knowledge to our children and grandchildren. We're the Storytellers and the Knowledge Keepers; we pass on our culture and our community. That leadership was directly targeted under the Indian Act.

We can't consult on what an acceptable amount of discrimination is — full stop. We've already been consulted, and we need to make the changes. We also can't consult on whether to make First Nations legislatively extinct — whether to assimilate.

As senators, you have an opportunity here for your legacy to be making a generational impact and righting the wrongs of many generations before us. I've been on the front line for a very long time. I remember my grandparents, and I remember Bill C-31 in 1985. I'm sitting here listening to everything Mr. Matson has said and seeing his son. It reminds me of being pulled out of school and being put on a protest line as a child. I was trying to figure out what was going on, and I tried to go back to school and explain to my teacher and friends what was happening. Back then, we were declared "half-breeds."

suivante et qui porte sur la transmission du statut d'Indien, et l'alinéa 6(1)f), la règle des deux parents, qui est très précise. Dans le Canada moderne, nombreux sont ceux qui n'ont pas eu d'enfants avec un partenaire visé par l'article 6, si bien que leurs descendants sont assujettis au paragraphe 6(2), et tout s'arrête là, à cause de ce paragraphe.

Certaines communautés vont disparaître dans un proche avenir, au cours de la prochaine génération. De multiples générations disparaîtront. Quant au lien avec la culture, la culture n'existe plus si nous sommes assimilés; nous sommes intégrés à l'ensemble de la société canadienne comme membres des premiers peuples, et c'est tout. Fin de la partie.

**Le sénateur Prosper :** Madame McGuire-Cyrette, quelque chose à dire?

**Mme McGuire-Cyrette :** Merci de votre question et du travail que vous faites ici aujourd'hui.

La question est complexe à cause du cadre législatif en place, que la colonisation a malheureusement implanté profondément dans nos communautés. C'est regrettable, mais il est maintenant lié à notre identité. Nous pouvons voir ce qui se passe dans nos communautés, où se pose la question des Indiens inscrits ou non inscrits. De cela dépend la possibilité d'avoir un lien avec sa communauté. Pourquoi les femmes autochtones sont-elles victimes de tant de violence, de discrimination et d'autres préjugées que nous ne connaissons que trop? À cause de l'absence de lien avec la communauté et la culture, à cause de la normalisation de la violence qui nous est faite. L'une des causes profondes tient au fait que nous, en tant que mères, jouons un rôle essentiel dans la transmission du savoir aux enfants et petits-enfants. Nous racontons notre histoire et conservons le savoir; nous transmettons notre culture et l'esprit de notre communauté. Ce leadership a été directement ciblé par la Loi sur les Indiens.

Nous ne pouvons pas tenir de consultations sur ce qui constitue un degré acceptable de discrimination, point à la ligne. Nous avons déjà été consultés, et il est temps d'apporter des changements. Nous ne pouvons pas non plus mener de consultations sur la question de savoir s'il faut provoquer par des moyens législatifs l'extinction des Premières Nations et leur assimilation.

Vous, sénateurs, avez l'occasion de laisser un legs en agissant pour avoir un impact générationnel et réparer les torts des nombreuses générations qui nous ont précédés. Je suis en première ligne depuis très longtemps. Je me souviens de mes grands-parents et du projet de loi C-31, en 1985. J'écoute les propos de M. Matson et je vois son fils. Cela me rappelle le moment où on m'a retirée de l'école et envoyée participer à une manifestation quand j'étais enfant. J'essayais de comprendre ce qui se passait, et j'ai essayé de retourner à l'école et d'expliquer à mon enseignant et à mes amis ce qui se passait. À l'époque, nous étions considérés comme des « Sangs-mêlés ».

I understand that Indigenous identity is so complex because of all of these removals. When my grandmother married my grandfather, because he was a Métis man and she was a First Nations woman, she was kicked out of her community. Perhaps I shouldn't say this on the record, but I will: We had to hunt and fish at night in order to survive. My grandparents had 16 children, and we had no way to support our livelihood, so we had to practice our ceremonies at night.

I wanted to acknowledge my ancestors and those of others, who have been arguing this and fighting on this path for so many generations. If we can't correct this now, then it will be our children and grandchildren who are going to be here. It will be that young man, sitting with you all today, who will be testifying to another Standing Senate Committee on Indigenous Peoples in 20 years, arguing once again that consultations are not necessary and that we have had, from the 1990s, the Royal Commission on Aboriginal Peoples, or RCAP. We have had the national inquiry. We have had consultations.

If we want to consult, maybe we need to look at how we consult to bring women back into the community. How do we restore Indigenous women's leadership back into community? RCAP spoke about how self-government will not succeed until we heal our communities. That was the first recommendation in RCAP. We cannot proceed with self-government until we have, as communities, come together to heal from all the colonial practices and assimilation that have and which continue to occur. To decide in legislation whom women can fall in love with and have children with, that is a choice that no mother should have to take on. The future generations of your community and your future grandchildren's grandchildren are going to depend upon whom you decide to love and marry, as well as whom you decide to put on a birth certificate. That is not something that is acceptable in any community.

We support Bill S-2 with the amendments that we have proposed here today. *Meegwetch.*

**Senator Pate:** Thank you to both of our witnesses for being here and for your ongoing work. It is often thankless work, but I want you to know how much we appreciate it.

Like Senator McCallum, I'm hard-pressed to find new questions to ask. I think you went there, Ms. McGuire-Cyrette, with what you just concluded with, but I would like to provide an opportunity for both of you to elaborate upon what it would mean if Bill S-2 passes without amendments; what would it mean to you, your communities and your families? Perhaps Ms. McGuire-Cyrette first and then Mr. Matson.

Je comprends que l'identité autochtone est une réalité complexe en raison de toutes ces expulsions. Lorsque ma grand-mère a épousé mon grand-père, elle a été expulsée de sa communauté parce qu'il était un Métis tandis qu'elle était membre des Premières Nations. Je ne devrais peut-être pas le dire ouvertement, mais je vais le faire : nous avons dû chasser et pêcher la nuit pour survivre. Mes grands-parents avaient 16 enfants, et nous n'avions aucun moyen de subvenir à nos besoins. Nous devions tenir nos cérémonies le soir.

Je voulais rendre hommage à mes ancêtres et à ceux d'autres personnes qui ont mené cette lutte pendant tant de générations. Si nous ne pouvons pas corriger la situation maintenant, ce seront nos enfants et nos petits-enfants qui comparaîtront un jour à leur tour. Ce sera ce jeune homme, présent avec vous aujourd'hui, qui témoignera devant un autre Comité sénatorial permanent des peuples autochtones dans 20 ans. Il affirmera encore une fois que les consultations ne sont pas nécessaires et que nous avons eu, depuis les années 1990, la Commission royale sur les peuples autochtones, soit la CRPA. Il y a eu une enquête nationale. Les consultations n'ont pas manqué.

Si nous voulons des consultations, peut-être devrions-nous essayer de voir comment ramener les femmes dans leur communauté. Comment pouvons-nous rétablir le leadership des femmes autochtones dans la communauté? La CRPA a expliqué que l'autonomie gouvernementale ne réussira pas tant que nous n'aurons pas guéri nos communautés. C'était sa première recommandation. Nous ne pouvons pas réaliser l'autonomie gouvernementale tant que les communautés ne se seront pas mobilisées pour se remettre de toutes les pratiques coloniales et de l'assimilation qui ont eu lieu et qui durent encore. Décider dans une loi avec qui les femmes peuvent tomber amoureuses et avoir des enfants... C'est un choix qu'aucune mère ne devrait avoir à assumer. L'avenir des générations futures de la communauté et des petits-enfants des futurs petits-enfants dépendra du choix de ceux que vous décidez d'aimer et d'épouser, de ceux que vous décidez d'inscrire sur un certificat de naissance. Ce n'est acceptable dans aucune communauté.

Nous appuyons le projet de loi S-2 avec les amendements que nous avons proposés aujourd'hui. *Meegwetch.*

**La sénatrice Pate :** Je remercie les deux témoins de leur présence et de leur travail inlassable. C'est souvent un travail ingrat, mais je veux que vous sachiez à quel point nous vous en sommes reconnaissants.

Comme la sénatrice McCallum, j'ai du mal à trouver de nouvelles questions à poser. Madame McGuire-Cyrette, je crois que vous en avez parlé dans votre conclusion, mais j'aimerais vous donner l'occasion à tous les deux d'expliquer ce que cela signifierait si le projet de loi S-2 était adopté sans amendement; quelles seraient les conséquences pour vous, vos communautés, vos familles? Mme McGuire-Cyrette d'abord, peut-être, puis M. Matson.

**Ms. McGuire-Cyrette:** That is a great question.

I also want to acknowledge all of you for doing this critical work.

It will mean that, once again, we need to continue and that we failed to remedy all of the sex discrimination in the Indian Act once again. It is going to be a continuing battle.

The lack of resources in community — we're pulling away from our work and community to prepare, present and to be here to participate in addressing the legislative discriminatory piece, which we all know shouldn't be there. There has been so much engagement and so many studies already. Women have told us very clearly what needs to happen.

ONWA, as an agency, currently represents 39 Indigenous women's agencies across Ontario. These are grassroots women's collectives, and there are also Indigenous women's agencies doing work in communities. We engaged in five communities with over 130 Indigenous women. Additionally, over 2,000 people participated in our livestream event.

What's going to happen is that we will have failed to bring forward their voices to make the changes they have asked us to. We engaged with communities and over 2,000 people. We asked them the questions that the federal government wanted us to, and we are bringing forward their recommendations on what needs to change and happen.

They have been very clear that a one-parent rule is what's needed and that we have to remove the 1985 cut-off. Those components have come directly from First Nations women. We need to make those amendments. We need to listen to them if we're going to move Canada forward. This can't pass without the amendments; otherwise, we're back here again, and it's going to be Mr. Matson's son here with his own children. I have a picture here of one of my two grandsons, and it might be them coming here to continue to do this work. We have an opportunity now to make this change, and I really hope I have been able to compel you with all my heart and spirit that this is the right thing to do.

I never would have thought, being on the front lines back in 1985, that I would be here, now, at this time in my career, doing the same work my grandparents were doing. I'm really quite shocked and amazed that the same thing they were fighting for back in 1985, I'm fighting for now — and our children might be fighting for it, too. *Meegwetch.*

**Mr. Matson:** Thank you for the question.

**Mme McGuire-Cyrette :** C'est une excellente question.

Je tiens également à remercier chacun d'entre vous pour ce travail essentiel.

Cela voudra dire qu'il faut poursuivre le travail et que nous n'avons pas réussi à corriger tous les problèmes de discrimination sexuelle qui existent dans la Loi sur les Indiens. La lutte va continuer.

Le manque de ressources dans la communauté... Nous devons nous absenter du travail et de la communauté pour préparer et présenter des exposés, venir participer aux travaux du comité et dénoncer les éléments discriminatoires qui ne devraient pas se trouver dans la loi. La participation a été considérable et les études ont été nombreuses. Les femmes nous ont dit clairement ce qu'il fallait faire.

L'ONWA représente actuellement 39 entités qui regroupent des femmes autochtones en Ontario. Ce sont des collectifs de femmes de la base. Il y a aussi des organismes de femmes autochtones qui travaillent dans les communautés. Nous sommes intervenues dans cinq communautés comptant plus de 130 femmes autochtones. En outre, il y a eu plus de 2 000 participants à nos échanges en ligne.

Ce qui va se passer? Nous aurons échoué à faire entendre leur voix et à obtenir les changements qu'elles souhaitaient. Nous avons collaboré avec des communautés et plus de 2 000 personnes. Nous leur avons posé les questions que le gouvernement fédéral voulait que nous posions, et nous formulons leurs recommandations sur ce qui doit changer et ce qui doit se faire.

Les femmes ont dit très clairement qu'il fallait appliquer la règle du parent unique et supprimer la date limite de 1985. Ces propositions proviennent directement des femmes des Premières Nations. Nous devons apporter ces amendements. Nous devons écouter ces femmes si nous voulons faire avancer le Canada. Le projet de loi ne peut pas être adopté sans ces amendements; autrement, nous devrons comparaître de nouveau, et ce sera alors le fils de M. Matson qui viendra avec ses propres enfants. J'ai ici une photo de l'un de mes deux petits-fils, et il se peut qu'ils viennent tous deux ici pour poursuivre ce travail. Nous avons maintenant l'occasion d'apporter ce changement, et j'espère vraiment avoir été en mesure de vous convaincre, avec tout mon cœur et mon esprit, que c'est la bonne chose à faire.

Je n'aurais jamais pensé, puisque j'étais en première ligne dès 1985, que je serais ici encore aujourd'hui, à ce moment-ci de ma carrière, pour faire le même travail que mes grands-parents. Je suis vraiment renversée et stupéfaite de voir que je livre le même combat qu'eux et qu'il est possible que nos enfants aient à faire la même chose. *Meegwetch.*

**M. Matson :** Je vous remercie de votre question.

I came here in 2022 and 2023 regarding various studies. What good is the *Make It Stop!* report? Why would this committee make a report about the same subjects we talked about years ago and then not resort to making amendments and doing exactly what this committee said it would? That would be an insult to me and to the United Nations, which came here before with the CEDAW. I think that was one of the first times the United Nations appeared before a committee in this country.

Bars to compensation for people who have been assimilated compare to other wrongs this country has done to Indigenous Peoples. This committee has already done the bulk of the work. Now you need to put your *Make It Stop!* report in.

If you send us away without amendments to Bill S-2 — I have used the Canadian Human Rights Act to go to the Supreme Court of Canada. As I said, years passed. They removed the Canadian Human Rights Act for Indians. I'm an Indian because I am defined as an Indian under the Indian Act.

For us to not have any access to justice or avenues to keep going — I have three cases from the United Nations. Why would I keep going? I already have two backup plans involving two international bodies, the Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples and the Commonwealth Secretariat. I've had my legal backup plans from the get-go. I'm prepared to keep going, but it wouldn't be fair for me to keep going because this committee has already done that work for us. You've helped me, so thank you.

With the *Respected and Protected* report about access to justice, I have talked to the Justice Department, Indigenous Services Canada and Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, or CIRNAC. No one is working on your *Respected and Protected* report about access to justice, especially regarding the Canadian Human Rights Act, the United Nations Calls to Action and the findings.

The United Nations in my case found the Charter of Rights and Freedoms an illusory option. Where do we go if we have no amendments to this bill? Do we go to war? No, we can't do that.

Please provide amendments. Please provide compensation. It's been 100 years since Canada has come down into my family and generations of my bloodline and insulted generation after generation, and he doesn't deserve it because there's been findings for him, his sister and everybody else in that situation. To have the right to self-determination and continue on with a one-parent rule is a human right.

J'ai comparu en 2022 et 2023 devant le comité pour diverses études. À quoi sert le rapport *C'est assez!*? Pourquoi le comité présenterait-il un rapport sur les mêmes questions qui ont été discutées il y a des années et renoncerait-il à apporter des amendements pour faire précisément ce qu'il a dit par le passé? Ce serait une insulte pour moi et pour les Nations unies, qui sont déjà venues ici avec le CEDAW. C'était sans doute l'une des premières fois que des instances des Nations unies témoignaient devant un comité au Canada.

Les obstacles à la compensation pour ceux qui ont été assimilés se comparent aux autres torts que le pays a causés aux peuples autochtones. Le comité a déjà fait le gros du travail. Vous devez maintenant faire valoir le rapport *C'est assez!*.

Si vous nous donnez congé sans apporter d'amendements au projet de loi S-2... J'ai invoqué la Loi canadienne sur les droits de la personne pour m'adresser à la Cour suprême du Canada. Comme je l'ai dit, des années ont passé. La Loi canadienne sur les droits de la personne a été retirée pour les Indiens. Je suis un Indien parce que la Loi sur les Indiens me définit comme tel.

Si nous n'avons pas accès à la justice ni à des recours pour... J'ai obtenu de l'ONU des décisions dans trois causes. Pourquoi je continuerais? J'ai déjà deux plans de secours faisant intervenir deux organisations internationales, le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et le Secrétariat du Commonwealth. J'ai mes plans de secours juridiques depuis le début. Je suis prêt à continuer, mais il ne serait pas juste que je le fasse puisque le comité a déjà fait ce travail pour nous. Vous m'avez aidé, merci.

À propos du rapport sur l'accès à la justice, *Respectés et protégés*, j'ai discuté avec le ministère de la Justice, Services aux Autochtones Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, RCAANC. Personne ne donne suite à votre rapport *Respectés et protégés* sur l'accès à la justice, surtout en ce qui concerne la Loi canadienne sur les droits de la personne, les appels à l'action et les conclusions des Nations unies.

Dans ma cause, les Nations unies ont jugé que la Charte des droits et libertés était une option illusoire. Que se passera-t-il si aucun amendement n'est proposé au projet de loi? Allons-nous partir en guerre? Non, nous ne pouvons pas faire cela.

Veuillez apporter des amendements. Veuillez accorder une compensation. Cent ans ont passé depuis que le Canada s'est imposé à ma famille et à des générations de ma lignée et a commencé à insulter des générations les unes après les autres. Lui, il ne mérite pas cela, ni sa sœur ni personne d'autre qui serait dans la même situation, car des décisions ont été rendues dans son intérêt. Le droit à l'autodétermination et la règle du parent unique relèvent des droits de la personne.

There are very few human rights I have to pass on my identity here in Canada. General Recommendation No. 39 from the UN CEDAW, they used my case for that, in how they defined it. I'll put this in my brief — identity is something we can pass on and something we cannot stop.

My Indigenous bloodline is unbroken; it is the same for my children and their future descendants. Now it's time for your committee to continue the good work. Thank you.

**The Deputy Chair:** I have been thinking about implementation. Both of you have made recommendations this morning for changes you would like to see. How would we implement those? If we got the changes you recommended, what would that look like in our communities and for government? Do you have thoughts on that?

**Ms. McGuire-Cyrette:** Thank you. That is a great question. This is where we can do engagement around implementation, working with First Nations on what they need in order to welcome the women and their children back home to their communities.

This is an opportunity for us to heal together, looking all the way back to RCAP. We haven't had opportunities to collectively heal together as communities, as Indigenous People, going forward.

Being able to ensure that the women are not looked at as taking away resources — are not looked at with that fear mentality that is there. We are talking about our women, our children and our future.

This is an opportunity for us to look at how we walk together moving forward. What do communities need in order to welcome back the women and the children and ensure those resources are there on the table for the communities to welcome them back? I'm thinking about welcome home ceremonies. This could be an opportunity for us as a collective community to come together to, once again, restore community, identity and Indigenous women's leadership to our communities.

This is a path forward where we will be setting up our grandchildren's grandchildren with a legacy we can be proud of. You have to remember that the work we are doing here today, myself and all of you — everybody on this call — we're not going to see the impacts of it. Our children and grandchildren are going to see the impacts. For me, that's a place of beautiful purpose, recognizing we're creating safer communities for our women, children and grandchildren's grandchildren as we go forward.

J'ai très peu de droits fondamentaux qui me permettent de transmettre mon identité. Dans la recommandation générale n° 39 du CEDAW des Nations unies, on s'est servi de ma cause pour parvenir à une définition. Je vais mettre cela dans mon mémoire. L'identité se transmet et nous ne pouvons pas interrompre cette transmission.

Ma lignée autochtone est intacte; il en va de même pour mes enfants et leurs descendants futurs. Il est maintenant temps que le comité poursuive son bon travail. Merci.

**La vice-présidente :** Je songeais à la mise en œuvre. Vous avez tous les deux recommandé ce matin des amendements que vous souhaitez. Comment pourrions-nous les mettre en œuvre? Si nous obtenions les amendements que vous avez recommandés, quels seraient les résultats dans vos communautés et pour le gouvernement? Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

**Mme McGuire-Cyrette :** Merci. C'est une excellente question. Nous pouvons participer à la mise en œuvre en travaillant avec les Premières Nations pour voir de quoi elles ont besoin pour pouvoir accueillir les femmes et les enfants qui reviendraient chez elles.

C'est une occasion pour nous de guérir ensemble, en refaisant le parcours jusqu'à la Commission royale sur les peuples autochtones. Nous n'avons pas eu l'occasion de guérir collectivement en tant que communautés, en tant que peuples autochtones, et nous pourrions désormais le faire.

Il faut veiller à ce que les femmes qui réintègrent leur communauté ne soient pas considérées comme une charge de plus au plan des ressources, ni perçues avec cette crainte qui existe sur le terrain. Ces femmes et ces enfants sont des nôtres, ils sont notre avenir.

C'est l'occasion pour nous de voir comment nous pourrons aller de l'avant ensemble. De quoi les communautés ont-elles besoin pour accueillir ces femmes et ces enfants en ayant les ressources voulues pour le faire? Ce pourrait être une occasion pour nous, en tant que communauté, de nous rassembler pour rétablir l'esprit communautaire, l'identité et le leadership des femmes autochtones dans nos communautés.

C'est là un parcours qui nous permettra de léguer aux petits-enfants de nos petits-enfants un héritage dont nous pourrons être fiers. Il ne faut pas oublier que le travail que nous faisons ici aujourd'hui, moi-même et vous tous — tous ceux qui répondent à cet appel à l'action —, nous n'en verrons pas les effets. Nos enfants et nos petits-enfants les constateront. Pour moi, c'est une tâche noble, car nous sommes en train de créer des communautés plus sûres pour nos femmes, nos enfants et nos petits-enfants.

We're honouring those voices. We are making the legislative change now. We are walking the path of reconciliation together in doing this. That way, with the legacies we can leave behind here, we'll have no regrets. This is an opportunity to make a generational impact in a positive way.

We've seen the generational impact of what happens when we don't listen to community and Indigenous women. We see the generational impact that happened from 1985 and previously, all the way through to today with the increased rates of violence and everything else.

Here is an opportunity for us to say, "No, we're going to do this differently." *Meegwetch.*

**Mr. Matson:** I don't have much to add. That was beautifully said. Thank you.

**Senator McCallum:** We had an MP table a motion to study amending the Indian Act while we are doing this, which is another situation we have here. He wants to see more Indigenous leadership.

Ms. McGuire-Cyrette partially answered this: Who is best suited to address Bill S-2 when we look at leadership, women and community, realizing many of our people have been colonized? That colonization within the community is a big problem. I've seen it. Ms. McGuire-Cyrette said we need to work and heal together. I wish to look at the loopholes and close them.

**Ms. McGuire-Cyrette:** We need to engage with those who are most impacted by what we're discussing here. Good public policy comes from everyone being engaged.

What we may be referring to is the nation-to-nation-only approach. I will put that in quotation marks, "only approach," where only national Indigenous organizations are considered leadership in public policy at a national level.

What we promote is a nation-to-nation-plus approach, which includes Indigenous women in the community, individuals like Mr. Matson and all of us in public policy. We can't separate the individual from the collective.

Once again, when we're looking at leadership, I see Indigenous women leading every day in their communities. I see them leading and continuing to take up their responsibilities in the face of violence 365 days a year and in every system they encounter. They are continuing to raise their children, heal,

Nous rendons hommage à ces voix. Nous apportons aujourd'hui une modification législative. Ensemble, nous cheminons sur la voie de la réconciliation. De cette façon, avec l'héritage que nous pouvons laisser, nous n'aurons aucun regret. Il s'agit d'une occasion d'avoir un impact générationnel positif.

Nous avons vu les répercussions générationsnelles de ce qui se produit lorsque nous n'écoutes pas la communauté et les femmes autochtones. Nous voyons les répercussions générationsnelles qui se sont produites entre 1985 et aujourd'hui, avec l'augmentation des taux de violence et tout le reste.

C'est l'occasion pour nous de dire que nous allons nous y prendre autrement. *Meegwetch.*

**M. Matson :** Je n'ai pas grand-chose à ajouter. C'est dit de façon admirable. Merci.

**La sénatrice McCallum :** Un député a déposé une motion portant sur l'étude de modifications de la Loi sur les Indiens pendant que nous faisons notre propre étude, ce qui nous place dans une situation différente. Le député souhaite qu'il y ait un leadership autochtone plus affirmé.

Mme McGuire-Cyrette a répondu en partie à la question suivante : qui est le mieux placé pour parler du projet de loi S-2, s'il s'agit de leadership, des femmes et de la communauté, compte tenu du fait que bon nombre de nos membres ont été colonisés? Cette colonisation au sein de la communauté est un gros problème. Je l'ai remarqué. Mme McGuire-Cyrette dit qu'il faut travailler et guérir ensemble. Je voudrais que nous repérons les échappatoires et les éliminations.

**Mme McGuire-Cyrette :** Nous devons dialoguer avec ceux qui sont le plus touchés par ce dont nous discutons ici. Une bonne politique d'intérêt public repose sur la participation de tous.

Ce dont il s'agit peut-être ici, c'est d'une approche exclusivement entre nations. Je mettrais entre guillemets le terme « exclusivement ». Seules les organisations autochtones nationales sont considérées comme des chefs de file en matière de politiques d'intérêt public à l'échelle nationale.

Nous préconisons une approche de nation à nation élargie qui laisserait de la place aux femmes autochtones dans la communauté, à des personnes comme M. Matson et à nous tous en matière de politique d'intérêt public. Nous ne pouvons pas isoler l'individu de sa communauté.

À propos de leadership, je constate que des femmes autochtones sont au quotidien des chefs de file dans leurs communautés. Je les vois diriger et continuer d'assumer leurs responsabilités face à la violence 365 jours par année et face à tous les systèmes avec lesquels elles doivent composer. Elles

reclaim their leadership and address legislative discrimination like we're talking about here today.

When we asked Indigenous women what leadership means to them, the answer was not just elected officials. We have a different definition of leadership as Indigenous People. It's about supporting our community and leading for those generations that are not here today — that have yet to be born. The work we do today is never for ourselves. The work we're talking about here today, I'm not doing it at an individual level for myself; I'm doing this for my grandchildren's grandchildren. We're doing this for the collective responsibility we carry in community.

Once again, it is a colonial tactic for us to be able to say that the federal government created a policy that we didn't agree to, which is the Indian Act. The federal government once again created an engagement policy on a nation-to-nation-only approach. Once again, as Indigenous women, we didn't agree to that.

We've been trying to impact that policy since it's been in place and say that we need to engage with women who are being impacted by public policy. That is good public policy here in Canada. For instance, the Indian Act has influenced the thinking of people and leaders in our nations, some of whom believe that we no longer belong because of enfranchisement. If we want to restore balance, we need that sense of belonging and community.

The Royal Commission on Aboriginal Peoples clearly identified the need for Indigenous Peoples to heal from the consequences of domination, displacement and assimilation before self-government can succeed. That's what we're seeing here today. Our nations must be able to exercise jurisdiction and self-governance, including determining citizenship in a way that respects First Nations women's equality and rights. There is no acceptable amount of discrimination here in Canada, in our communities, and it is caused by that colonial thinking ingrained in our communities.

We have to make sure the work we do is about restoring First Nations women and their descendants. That is the work that we're doing here, and that is the work, I think, we're all agreeing to as we move forward. *Meegwetch.*

**Mr. Matson:** I don't have too much to add other than to note that part of reconciliation is correcting the wrongs of the past and ensuring that there are no wrongs going into the future. An apology would be nice. Once, one of the lawyers in my domestic case at the Federal Court of Appeal came up and apologized to me for what that person was doing in fighting against me. That is

continuent d'élever leurs enfants, de favoriser la guérison, de se réapproprier leur leadership et de s'attaquer à la discrimination législative dont nous discutons aujourd'hui.

Lorsque nous avons demandé aux femmes autochtones ce que le leadership signifiait pour elles, elles ont répondu que ce n'était pas uniquement l'affaire des élus. Les Autochtones ont une définition différente du leadership. Il s'agit de soutenir notre communauté et d'être un chef de file pour les générations qui ne sont pas encore là, qui n'ont pas encore vu le jour. Le travail que nous faisons au présent n'est jamais pour nous-mêmes. Ce travail ne se fait pas au niveau individuel; je le fais pour les petits-enfants de mes petits-enfants. Nous le faisons au nom de la responsabilité collective que nous assumons dans la communauté.

C'est une tactique coloniale de dire que le gouvernement fédéral a créé une politique à laquelle nous n'avons pas adhéré, soit la Loi sur les Indiens. Le gouvernement fédéral a encore une fois créé une politique d'engagement fondée sur une approche de nation à nation. Là non plus, en tant que femmes autochtones, nous n'étions pas d'accord.

Nous essayons d'influer sur cette politique depuis qu'elle est en place et nous disons que nous devons mobiliser les femmes qui sont touchées par la politique officielle. C'est une bonne politique pour le Canada. Par exemple, la Loi sur les Indiens a influencé la pensée des membres et des dirigeants de nos nations, dont certains croient que nous n'avons plus notre place à cause de l'émancipation. Si nous voulons rétablir l'équilibre, nous avons besoin de ce sentiment d'appartenance et de communauté.

La Commission royale sur les peuples autochtones a clairement dit que les peuples autochtones doivent se remettre des conséquences de la domination, du déracinement et de l'assimilation avant que l'autonomie gouvernementale ne puisse réussir. C'est ce que nous voyons ici aujourd'hui. Nos nations doivent pouvoir exercer leur compétence et leur autonomie gouvernementale, y compris déterminer la citoyenneté d'une manière qui respecte l'égalité et les droits des femmes des Premières Nations. Il n'y a pas de discrimination acceptable au Canada, dans nos communautés, et elle est suscitée par cette pensée coloniale enracinée dans nos communautés.

Nous devons nous assurer que le travail que nous faisons vise à rétablir dans leurs droits les femmes des Premières Nations et leurs descendants. C'est le travail que nous faisons ici, et sur lequel je pense que nous sommes tous d'accord pour aller de l'avant. *Meegwetch.*

**M. Matson :** Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est pour souligner qu'une partie de la réconciliation consiste à redresser les torts du passé, et à faire en sorte qu'il n'y en ait pas d'autres à l'avenir. Des excuses seraient les bienvenues. Il est arrivé une fois, alors que ma cause était devant la Cour d'appel fédérale, qu'un des avocats vienne s'excuser de lutter contre

a form of reconciliation between myself and an individual who, through various tiers of the judicial system, apologized to me.

That was nice, but there has to be an apology from the executive of the Canadian government, the Prime Minister or the Minister of Indigenous Services. I think this committee apologized with its *Make It Stop!* and *Respected and Protected* reports in positive ways.

But to look at leadership from a community-based lens — for people who have been discriminated against — like Sharon McIvor and others have said, the government needs to provide more funding to the communities when people come in. We need to ensure people have enough funding for programs, services and housing. When it comes to people coming back into or welcomed back into a community — “welcome” would be a nice word — there has to be enough funding for the communities to not be deprived. There are already issues with housing and other programs and services — post-secondary education and so forth.

When it comes to leadership, the people who are bringing court cases are leaders. Sharon McIvor is a leader. Cora is a leader. People who are pressing matters forward are the people who should be consulted.

But I don't think we need to do any more consultations about the Indian Act. Canada has already been found in violation of what we're talking about here today. That is all.

**The Deputy Chair:** In the interest of time, there are two senators left, and I will ask them to limit their questions and interventions to two minutes.

**Senator Prosper:** I will just follow up on some of the evidence we heard previously. The minister talked about the need for consultations before definitive plans are made with respect to things like membership codes, voting thresholds related to that and the second-generation cut-off.

I want to get to the point made by Ms. McGuire-Cyrette. As it relates to consultation, you mentioned that it seems to be on what an acceptable level of discrimination is. How does one really consult on extinction, as is guaranteed through the second-generation cut-off? Can you expand upon that a bit? Thank you.

**Ms. McGuire-Cyrette:** Definitely. Thank you for the question.

moi. C'était une forme de réconciliation entre moi et une personne qui, à travers différents niveaux du système judiciaire, me présentait des excuses.

C'était bien, mais il faut que l'exécutif du gouvernement canadien, le premier ministre ou la ministre des Services aux Autochtones présente des excuses. Je pense que votre comité s'est excusé en présentant ses rapports *C'est assez!* et *Respectés et protégés* de façon positive.

Mais pour ce qui est du leadership dans une perspective communautaire — pour les personnes qui ont été victimes de discrimination —, comme Sharon McIvor et d'autres l'ont dit, le gouvernement doit fournir plus de financement aux communautés lorsque des gens arrivent. Nous devons veiller à ce qu'il y ait suffisamment de fonds pour les programmes, les services et le logement. Lorsque des personnes reviennent dans une communauté, ou y sont de nouveau accueillies — « bienvenues » serait le bon mot —, il faut qu'il y ait suffisamment d'argent afin que les communautés ne soient pas démunies. Il y a déjà des problèmes sur le plan du logement et des autres programmes et services, de l'éducation postsecondaire, etc.

En ce qui concerne le leadership, les personnes qui intentent des poursuites sont des leaders. Sharon McIvor est une leader. Cora est une leader. Ce sont les gens qui font avancer les dossiers qui devraient être consultés.

Cependant, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de mener d'autres consultations au sujet de la Loi sur les Indiens. Le Canada a déjà été reconnu en violation de ce dont nous parlons aujourd'hui. C'est tout.

**La vice-présidente :** Pour gagner du temps, il reste deux sénateurs et je leur demanderais de limiter leurs questions et leurs interventions à deux minutes.

**Le sénateur Prosper :** Je vais simplement donner suite à certains témoignages que nous avons entendus précédemment. La ministre a parlé de la nécessité de tenir des consultations avant d'élaborer des plans définitifs concernant, par exemple, les codes d'appartenance, les seuils de vote et l'exclusion après la deuxième génération.

J'aimerais revenir sur le point que Mme McGuire-Cyrette a soulevé. En ce qui concerne les consultations, vous avez mentionné qu'elles semblaient porter sur un niveau acceptable de discrimination. Comment peut-on vraiment mener des consultations sur l'extinction que l'exclusion après la deuxième génération rend inévitable? Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Merci.

**Mme McGuire-Cyrette :** Certainement. Je vous remercie de la question.

As Indigenous People, we need to reconcile with ourselves for this to be successful. That is where we're looking at the fear around welcoming back the women and children. Otherwise, what we're really talking about is using colonial tools to look at who we want to let in, as a fear-based tactic because of the lack of resources in communities to welcome the women and children back.

On our end, we're seeing these ongoing engagement tactics that are about engaging within these colonial structures around the Indian Act system and so on. It's about them asking the questions about how much discrimination we are facing. They are not going to ask the question in such a blunt way — "How can we discriminate against women?" — but the questions they are asking are actually around those kinds of things. "What are we going to do with the women and children from Bill S-2 or who are under the one-parent rule?" That is about how much discrimination we are going to allow as communities. Not all communities are of that mindset, but unfortunately, some are. I know that my own community doesn't have that mindset, luckily, because we have very strong women in the community who are speaking out about this. However, not all communities are like that. That is due to a lack of capacity or resources — all of the systemic issues that are there — so we haven't had an opportunity to reclaim our Indigenous systems and Ways of Knowing and Being.

So continuing to use tactics for engagement on what is going to be done with this one-parent rule, and what is to be done with removing certain sections of the Indian Act is essentially engaging around what an acceptable amount of discrimination is. The federal government is going to place it on us, for us to do that engagement, instead of saying, "Let's engage on what we need and how to welcome back the women and children." *Meegwetch.*

**Senator Prosper:** Thank you.

**Senator McPhedran:** I'd like to touch briefly on the bars to compensation that are still being upheld through Bill S-2 as we have it before us. I also want to acknowledge in my question that we had these bars to compensation in Bill C-31, Bill C-3 and Bill S-3, which were before the Senate previously.

Could you please comment on the equality rights that are being impacted by the bars to compensation that exist in Bill S-2?

**Mr. Matson:** I'll quickly touch on that.

In my cases, regarding the reparations part, the Human Rights Council in both cases said to provide compensation to the ones who have been assimilated — that is with the sex-based

En tant qu'Autochtones, nous devons nous réconcilier avec nous-mêmes pour que cela réussisse. C'est là qu'il s'agit de se pencher sur la peur de réintégrer les femmes et les enfants. Sinon, ce dont nous parlons réellement, c'est d'utiliser des outils coloniaux pour décider qui nous voulons laisser entrer, comme une tactique fondée sur la peur parce que les communautés manquent de ressources pour accueillir les femmes et les enfants qui reviennent.

De notre côté, nous voyons les tactiques d'engagement qui consistent à s'engager dans les structures coloniales entourant le système de la Loi sur les Indiens, etc. Les gens soulèvent des questions sur l'ampleur de la discrimination à laquelle nous faisons face. Ils ne demandent pas directement : « Comment pouvons-nous faire preuve de discrimination envers les femmes? » —, mais les questions qu'ils posent tournent autour de ce genre de choses. « Qu'allons-nous faire des femmes et des enfants visés par le projet de loi S-2 ou la règle du parent unique? » Cela porte sur l'ampleur de la discrimination que nos communautés vont tolérer. Elles n'ont pas toutes cette mentalité, mais malheureusement, certaines l'ont. Je sais que ma propre communauté n'est pas dans cet état d'esprit, heureusement, car nous avons des femmes très fortes qui s'expriment à ce sujet. Cependant, toutes les communautés ne sont pas comme ça. Cela est dû au manque de capacité ou de ressources, à tous les problèmes systémiques que nous avons. Nous n'avons donc pas eu l'occasion de rétablir nos systèmes autochtones et nos façons de savoir et d'être.

Par conséquent, continuer d'utiliser des tactiques d'engagement pour déterminer ce qu'on fera de la règle du parent unique et de la suppression de certains articles de la Loi sur les Indiens revient essentiellement à déterminer ce qui constitue un degré acceptable de discrimination. Le gouvernement fédéral va nous confier cette tâche, pour que nous nous en chargions, au lieu de dire : « Discutons de ce dont nous avons besoin et de ce qu'il faut faire pour permettre le retour des femmes et des enfants. » *Meegwetch.*

**Le sénateur Prosper :** Merci.

**La sénatrice McPhedran :** J'aimerais parler brièvement des obstacles à l'indemnisation qui sont toujours maintenus par le projet de loi S-2, tel qu'il est devant nous. Je tiens également à souligner, dans ma question, que le projet de loi C-31, le projet de loi C-3 et le projet de loi S-3, dont le Sénat a déjà été saisi, contenaient des dispositions interdisant l'indemnisation.

Pourriez-vous nous parler des droits à l'égalité qui sont touchés par les obstacles à l'indemnisation figurant dans le projet de loi S-2?

**M. Matson :** Je vais en parler rapidement.

Dans mon cas, en ce qui concerne les réparations, le Conseil des droits de l'homme a dit dans les deux cas qu'il fallait indemniser ceux qui ont été assimilés — c'est-à-dire les

discrimination and also the subsection 6(2) people. That is something Canada has to respond to, especially under UNDA and other international calls. That is already stated in the *Make It Stop!* report.

Then, when it comes to the dollar value, that is something we should start working on. What aspects have those individuals been deprived of, and what does that look like? That is another conversation for another day, but bars to compensation have to be removed, because it's already happened in other scenarios with First Nations' clean drinking water and with residential schools. Now it's time to help out our women with that aspect.

**Senator McPhedran:** Ms. McGuire-Cyrette, did you want to add to that?

**Ms. McGuire-Cyrette:** Thank you. When we look at other colonial impacts have allowed for compensation — residential schools, child welfare — why not for Indigenous women? I think that is a question we always need to look at. And UNDRIP Article 39 states:

Indigenous peoples have the right to have access to financial and technical assistance from States and through international cooperation, for the enjoyment of the rights contained in this Declaration.

So it really is always interesting for me to see that the colonial tactics continue, and that when we're addressing these systems, it's the women who are always refused compensation.

There are many ways for us to look at this. We're talking about restoring community and restoring women back to community. This could be both individual and collective compensation. We could say there is individual compensation, to right those wrongs, and also have collective compensation because of the collective, intergenerational impacts this has had on our communities. That is another aspect of repairing the harms.

**Senator McPhedran:** Thank you very much.

**The Deputy Chair:** Thank you very much to all of you.

Honourable colleagues, the time for this panel is now complete. I wish to again thank our witnesses for joining us today.

If you wish to make any subsequent submissions, please submit them by email to the clerk by five o'clock today — I think that's what I said earlier.

personnes victimes de discrimination fondée sur le sexe et aussi celles visées par le paragraphe 6(2). C'est une chose à laquelle le Canada doit répondre, surtout dans le cadre de la LDNU et d'autres appels internationaux. C'est déjà indiqué dans le rapport *C'est assez!*

Ensuite, pour ce qui est de la valeur monétaire, c'est une chose sur laquelle nous devrions commencer à travailler. De quels aspects ces personnes ont-elles été privées, et à quoi cela ressemble-t-il? C'est une autre conversation que l'on pourrait avoir un autre jour, mais il faut éliminer les obstacles à l'indemnisation, parce que cela s'est déjà produit dans d'autres contextes, comme pour l'eau potable des Premières Nations et les pensionnats. Il est maintenant temps d'aider nos femmes à cet égard.

**La sénatrice McPhedran :** Madame McGuire-Cyrette, voulez-vous ajouter quelque chose?

**Mme McGuire-Cyrette :** Merci. Lorsque nous examinons les autres répercussions coloniales qui ont pu donner lieu à une indemnisation — les pensionnats, la protection de l'enfance —, pourquoi ne pas le faire pour les femmes autochtones? Je pense que c'est une question sur laquelle nous devons toujours nous pencher. Et l'article 39 de la DNUDPA stipule ce qui suit :

Les peuples autochtones ont le droit d'avoir accès à une assistance financière et technique, de la part des États et dans le cadre de la coopération internationale, pour jouir des droits énoncés dans la présente Déclaration.

Je trouve donc toujours intéressant de voir que les tactiques coloniales se poursuivent et que, lorsque nous nous attaquons à ces systèmes, ce sont toujours les femmes qui se voient refuser une indemnisation.

Il y a bien des façons de voir les choses. Nous parlons de rétablir la communauté et de réintégrer les femmes dans la communauté. Il pourrait s'agir d'une indemnisation individuelle et d'une indemnisation collective. Nous pourrions parler d'une indemnisation individuelle, pour redresser ces torts, et aussi d'une indemnisation collective en raison des répercussions collectives et intergénérationnelles que cela a eues sur nos communautés. C'est un autre aspect de la réparation des torts.

**La sénatrice McPhedran :** Merci beaucoup.

**La vice-présidente :** Merci beaucoup à vous tous.

Honorables collègues, le temps alloué à ce groupe est maintenant écoulé. Je remercie encore une fois nos témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Si vous souhaitez présenter d'autres mémoires, veuillez le faire par courriel au greffier au plus tard à 17 heures aujourd'hui — je crois que c'est ce que j'ai dit plus tôt.

Colleagues, I would now like to introduce our second panel of witnesses, who are joining us via video conference.

Please welcome, from the Snuneymuxw First Nation, Joan Brown, Syuwén'ct Director; and, appearing as an individual, Lynda Price, former Chief of the Ulkatcho First Nation.

Welcome to you both and thank you for joining us today.

Our witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with senators.

I now invite Ms. Brown to give her opening remarks.

**Joan Brown, Syuwén'ct Director, Snuneymuxw First Nation:** [*Indigenous language spoken*].

Good morning, chair and members of the Senate committee. I begin by acknowledging the lands that hold us and the ancestors who continue to guide us.

My name is Joan Brown. I am the great-great-granddaughter of the first signatory of our Sarlequun Treaty.

I come before you today with humility, reflecting on the ancestral way. Our old people left us a brilliance, a way of being that is complete, balanced and deeply wise.

They taught us how to live in right relationship — to one another, to the lands and waters, to the spirit that connects us to all living things.

That way still lives within us. It is not something of the past. It is the heart of who we are.

And yet this proposed membership bill continues the old colonial idea that the government can decide who belongs to our nations. That authority does not belong to Canada. It belongs to the people — to the nations — to those whose relationship to the land and to each other defines who they are.

Membership is not a number. It is not a piece of paper. It is not blood quantum. It is a sacred relationship and a way of life. To be a member is to carry the responsibility of our ancestors to live in a way that honours that sacred trust.

Membership is what holds this ancestral way in place, because it is through belonging, caring for and connecting to the land that we find life itself.

Chers collègues, j'aimerais maintenant vous présenter notre deuxième groupe de témoins, qui se joignent à nous par vidéoconférence.

Je souhaite la bienvenue à Joan Brown, directrice de la Première Nation Snuneymuxw, et à Lynda Price, ancienne cheffe de la Première Nation Ulkatcho, qui compareît à titre personnel.

Bienvenue à vous deux et merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Nos témoins feront une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une période de questions et réponses avec les sénateurs.

J'invite maintenant Mme Brown à faire sa déclaration préliminaire.

**Joan Brown, directrice, Syuwén'ct, Première Nation Snuneymuxw :** [*mots prononcés dans une langue autochtone*].

Bonjour, madame la présidente et membres du comité sénatorial. Je tiens d'abord à reconnaître les terres qui nous tiennent à cœur et les ancêtres qui continuent de nous guider.

Je m'appelle Joan Brown. Je suis l'arrière-arrière-petite-fille du premier signataire de notre traité de Sarlequun.

Je me présente devant vous aujourd'hui avec humilité, en réfléchissant à la voie ancestrale. Nos aînés nous ont légué une brillance, une façon d'être qui est complète, équilibrée et profondément sage.

Ils nous ont appris à vivre dans une juste relation — les uns avec les autres, avec les terres et les eaux, avec l'esprit qui nous unit à tous les êtres vivants.

Cette voie vit toujours en nous. Elle n'appartient pas au passé. C'est l'essence même de notre identité.

Pourtant, ce projet de loi sur l'appartenance à la bande perpétue l'idée coloniale selon laquelle le gouvernement peut décider qui fait partie de nos nations. Ce pouvoir n'appartient pas au Canada. Il appartient au peuple — aux nations — à ceux dont les relations avec la terre et entre eux définissent qui ils sont.

L'appartenance n'est pas un chiffre. Ce n'est pas un bout de papier. Ce n'est pas le degré de sang. C'est une relation sacrée et un mode de vie. C'est assumer la responsabilité de nos ancêtres de vivre d'une manière qui honore cette confiance sacrée.

L'appartenance est ce qui maintient en place cette voie ancestrale, parce que c'est en appartenant à la terre, en en prenant soin et en nous y connectant que nous trouvons la vie elle-même.

These lands and waters are not outside of us. They run through our veins. They breathe life into who we are.

When another government claims the right to decide who belongs, it disturbs that sacred relationship. It tells us that our essence is looking to be defined from outside ourselves.

This is not reconciliation. This is not self-determination.

If we are truly walking towards reconciliation, then the authority to define belonging must return to where it has always lived — with the nations, the people and the land.

I ask you to listen with your hearts as well as your minds. This is not about legislation. This is about life. It is about identity. It is about the sacred responsibilities that define us as a people who have lived from the beginning of time.

*[Indigenous language spoken].*

**The Deputy Chair:** Thank you, Ms. Brown. I will now invite Ms. Price to give her opening remarks. Ms. Price, the floor is yours.

**Lynda Price, Independent consultant and former Chief of the Ulkatcho First Nation, as an individual:** *[Indigenous language spoken].*

Good morning, honourable senators. Thank you so much for hearing my submission as you deliberate proposed amendments to the Indian Act in Bill S-2.

I am the great-granddaughter of the late Chief Domas Squinas, who was the Chief of our community, Ulkatcho First Nation. Our ancestral lands are located in the interior of British Columbia.

I am also a former elected Chief of my community located at Anahim Lake. As well, I am a former elected member of the executive of the Union of British Columbia Indian Chiefs and a former board member of the British Columbia Assembly of First Nations, or BCAFN — all positions I would not have been able to attain but for the amendment to the Indian Act under Bill C-31 in 1985.

The issue I will address is unequal provisions under the Indian Act paragraphs 6(1)(a.3)(i) and (ii). This legislation does not permit the Indian Registrar to equitably issue certificates of Indian status to siblings and their grandchildren within the same family unit with identical genealogy. This is evident by the comparator group analysis in the example attached. I hope all of you received a copy. I have sent all of you a chart; it is called “The Price Family Grandchildren,” and I will be speaking to it.

Ces terres et ces eaux ne sont pas à l’extérieur de nous. Elles nous traversent les veines. Elles insufflent la vie à ce que nous sommes.

Lorsqu’un autre gouvernement revendique le droit de décider qui fait partie de nous, il perturbe cette relation sacrée. C’est nous dire que notre essence doit être définie depuis l’extérieur de nous-mêmes.

Ce n’est pas la réconciliation. Ce n’est pas l’autodétermination.

Si nous progressons vraiment vers la réconciliation, alors le pouvoir de définir l’appartenance doit revenir là où il a toujours résidé — auprès des nations, du peuple et de la terre.

Je vous demande d’écouter avec votre cœur et votre esprit. Ce n’est pas une question de loi. C’est une question de vie. C’est une question d’identité. Il s’agit des responsabilités sacrées qui nous définissent en tant que peuple qui a vécu depuis la nuit des temps.

*[mots prononcés dans une langue autochtone].*

**La vice-présidente :** Merci, madame Brown. J’invite maintenant Mme Price à faire sa déclaration préliminaire. Madame Price, vous avez la parole.

**Lynda Price, consultante indépendante et ancienne cheffe de la Première Nation Ulkatcho, à titre personnel :** *[mots prononcés dans une langue autochtone].*

Bonjour, honorables sénateurs. Je vous remercie de m’écouter pendant que vous délibérez sur les modifications proposées à la Loi sur les Indiens dans le projet de loi S-2.

Je suis l’arrière-petite-fille du regretté chef Domas Squinas, qui était le chef de notre communauté, la Première Nation Ulkatcho. Nos terres ancestrales sont situées à l’intérieur de la Colombie-Britannique.

Je suis également une ancienne cheffe élue de ma communauté située au lac Anahim. De plus, je suis une ancienne membre élue de l’exécutif de l’Union of British Columbia Indian Chiefs, et une ancienne membre de la British Columbia Assembly of First Nations, ou BCAFN — des postes que je n’aurais pas pu obtenir sans la modification apportée à la Loi sur les Indiens par le projet de loi C-31, en 1985.

La question que je vais aborder est celle des dispositions inégales prévues aux alinéas 6(1)a.3)i) et ii) de la Loi sur les Indiens. Cette loi ne permet pas au registraire des Indiens de délivrer équitablement des certificats de statut d’Indien aux frères et sœurs et à leurs petits-enfants au sein de la même famille ayant une généalogie identique. Cela ressort clairement de l’analyse du groupe de comparaison dans l’exemple ci-joint. J’espère que vous en avez tous reçu une copie. Je vous ai fait

If you look under “Grandparent” to the left of the chart, you will see “Theresa”; she is my mother. She was born in 1927. She is now aged 98; she had her birthday the other day. She was enfranchised when she married my father, who was non-status. She was reinstated under Bill C-31 in 1985.

Under “First Generation” on the chart, you will see that Theresa had two children, Mike and Lynda. Mike was born in 1949. I was born in 1959. Both children were reinstated under Bill C-31 in 1985. Both children married non-status spouses. Mike married before 1985. I married after April 17, 1985.

If you look under “Second Generation,” you will see Mike had a daughter, Rebecca, who was born before April 17, 1985. I have a son, Carey, who was born after April 17, 1985. They both received their certificates of Indian status under Bill C-3 in 2011.

If you look under “Third Generation,” you will see Mike’s grandchildren, Zoe and Abigail, received their certificates of Indian status and were registered 6(2).

However, when my grandchildren — if you look towards the bottom right of that chart, you will see Liv, Millie and Lincoln — applied for their certificates of Indian status, they were denied. The letter from John Gordon, Indian Registrar, stated it was due to the second-generation cut-off rule.

The chart, the Price family grandchildren comparator group analysis, demonstrates that the Indian Act legislation discriminated against my grandchildren when they applied for their certificates of Indian status; although they were born in the identical family genealogy, they were not treated the same as their first cousins. Carey Price has verified this to you in a letter, which all of you should also have.

The legislation under Indian Act paragraphs 6(1)(a.3)(i) and (ii) must be amended to comply with Canada’s Constitution Act Charter of Rights and Freedoms section 15, on equality rights.

I wanted to provide an opportunity for you to have a comparator group analysis in front of you so you can see how that piece of legislation is definitely violating the Charter.

*[Indigenous language spoken]*

**The Deputy Chair:** Thank you, Ms. Price. We will now proceed with questions from the senators.

parvenir à tous un tableau intitulé « The Price Family Grandchildren », et je vais en parler.

Si vous regardez sous « Grand-parent » à gauche du tableau, vous verrez « Theresa »; c'est ma mère. Elle est née en 1927. Elle est maintenant âgée de 98 ans; elle a fêté son anniversaire l'autre jour. Elle a été émancipée lorsqu'elle s'est mariée avec mon père, qui n'était pas inscrit. Elle a été réinscrite en vertu du projet de loi C-31, en 1985.

Sous la rubrique « Première génération » du tableau, vous verrez que Theresa avait deux enfants, Mike et Lynda. Mike est né en 1949. Je suis née en 1959. Les deux enfants ont été réinscrits en vertu du projet de loi C-31 en 1985. Les deux enfants ont épousé des conjoints non inscrits. Mike s'est marié avant 1985. Je me suis mariée après le 17 avril 1985.

Si vous regardez sous « Deuxième génération », vous verrez que Mike a eu une fille, Rebecca, qui est née avant le 17 avril 1985. J'ai un fils, Carey, qui est né après le 17 avril 1985. Ils ont tous deux reçu leur certificat de statut d'Indien en vertu du projet de loi C-3, en 2011.

Si vous regardez sous « Troisième génération », vous verrez que les petits-enfants de Mike, Zoe et Abigail, ont reçu leur certificat de statut d'Indien et ont été inscrits en vertu du paragraphe 6(2).

Cependant, lorsque mes petits-enfants — si vous regardez en bas à droite de ce tableau, vous verrez Liv, Millie et Lincoln — ont demandé leur certificat de statut d'Indien, ils ont essuyé un refus. Dans sa lettre, John Gordon, registraire des Indiens, affirme que c'est en raison de la règle d'exclusion de la deuxième génération.

Le tableau, l'analyse comparative du groupe des petits-enfants de la famille Price, montre que les dispositions de la Loi sur les Indiens ont été discriminatoires à l'égard de mes petits-enfants lorsqu'ils ont demandé leur certificat de statut d'Indien; bien qu'ils soient nés avec la même généalogie familiale, ils n'ont pas été traités de la même façon que leurs cousins germains. Carey Price vous l'a confirmé dans une lettre, que vous devriez tous avoir également.

Les alinéas 6(1)a.3)(i) et (ii) de la Loi sur les Indiens doivent être modifiés pour se conformer à l'article 15 de la Charte des droits et libertés de la Constitution du Canada portant sur les droits à l'égalité.

Je voulais que vous ayez une analyse comparative sous les yeux pour que vous puissiez voir en quoi ce projet de loi contrevient à la Charte.

*[Le témoin s'exprime en langue autochtone]*

**La vice-présidente :** Merci, madame Price. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

Honourable colleagues, each of you will have a four-minute intervention — including the question and the answer — with a 30-second heads-up so everyone can ask a question.

**Senator McPhedran:** I have a question I wish to ask both witnesses.

Before I do that, on a personal note, I hope it is okay to refer to you respectfully as “Auntie Joan” and to thank for the incredibly generous hospitality you, your community and your Chief showed to Senator McCallum and me when we were able to visit. It is still a highlight in my life.

My question is about the illegality of many of the clauses in this bill. Both of you have spoken eloquently about the way it should be and the way it is not.

I wish to ask a specific question, and that around your opinion on the fact there are still bars to compensation stopping any Indigenous woman from looking to the government for the harms caused not only by Bill C-3, the most recent version, but also previous bills that have become law in this country. I’m referring to specific sections in this bill that continue this prohibition so that Indigenous women cannot claim any compensation for the harms caused to them as a result of the way in which the Indian Act discriminates against them.

**Ms. Brown:** Thank you, senator, for your kind comments. It is wonderful to see both you and Senator McCallum.

Thank you for that important question in the sense that we are matriarchs, without a doubt, and it tears at the fabric of who we are as a people and our roles as women in the community. We are the historians. We are the ones who keep things alive. When it is determined outside our organization — our way of being, as you describe, senator — it is problematic. We are continually on the outside looking in, women especially. That is why we are saying to bring it back to the nations; they understand the roles and responsibilities and can begin to lift each other up as a people, including — and especially — women. Thank you, senator.

**Senator McPhedran:** Thank you.

How about you, Ms. Price?

**Ms. Price:** Thank you for the question. I wish to thank Joan Brown for being on the panel with me today. Thank you, all, for inviting us to this important discussion.

Honorables collègues, chacun d’entre vous aura droit à une intervention de quatre minutes — y compris la question et la réponse — avec un préavis de 30 secondes afin que tout le monde puisse poser une question.

**La sénatrice McPhedran :** J’ai une question à poser aux deux témoins.

Avant de le faire, sur une note personnelle, j’espère que vous accepterez que je vous appelle respectueusement « Tante Joan », et que je vous remercie pour l’hospitalité incroyablement généreuse que vous, votre communauté et votre chef, avez témoignée envers la sénatrice McCallum et moi-même lorsque nous avons pu nous rendre là-bas. C’est encore un moment marquant de ma vie.

Ma question porte sur l’illégalité de plusieurs clauses de ce projet de loi. Vous avez toutes les deux parlé avec éloquence de ce qui devrait être prévu, mais qui ne l’est pas.

J’aimerais vous poser une question précise au sujet de votre opinion sur le fait qu’il y a encore des obstacles à l’indemnisation empêchant toute femme autochtone de se tourner vers le gouvernement pour les préjudices causés non seulement par le projet de loi C-3, la version la plus récente, mais aussi par des projets de loi antérieurs qui ont été adoptés au Canada. Je fais référence à des articles précis du projet de loi qui maintiennent cette interdiction et empêchent donc les femmes autochtones de réclamer une indemnisation pour les préjudices qu’elles ont subis en raison de la discrimination à leur endroit résultant de la Loi sur les Indiens.

**Mme Brown :** Je vous remercie, sénatrice, de vos aimables commentaires. C'est merveilleux de vous voir ainsi que la sénatrice McCallum.

Je vous remercie de cette question importante, en ce sens que nous sommes des matriarches, sans aucun doute, et que cela déchire le tissu de ce que nous sommes en tant que peuple et de nos rôles en tant que femmes dans la communauté. Nous sommes les historiennes. C'est nous qui gardons les choses en vie. Lorsqu'on décide à l'extérieur de notre organisation — de notre façon d'être, comme vous le décrivez, sénatrice —, cela pose un problème. On nous regarde continuellement de l'extérieur, surtout les femmes. C'est pourquoi nous disons qu'il faut redonner cela aux nations; elles comprennent les rôles et les responsabilités et peuvent commencer à s'entraider en tant que peuple, y compris — et surtout — les femmes. Merci, sénatrice.

**La sénatrice McPhedran :** Merci.

Et vous, madame Price?

**Mme Price :** Je vous remercie de la question. Je tiens à remercier Joan Brown de s'être jointe à moi aujourd'hui. Merci à tous de nous avoir invitées à participer à cette importante discussion.

I wish to say, regarding your question on my opinion on the bars to compensation for Indigenous women and the harms caused prior to this bill, my mom and I were reinstated under Bill C-31 in 1985.

I wish to tell you — I hope I don't get emotional — my mom was born in 1927. She married my father and had five children. I have three brothers and an older sister. My father passed away in a plane crash when I was five years old. She had to raise those five children on her own.

I have to say that, when she lost her status, she got enfranchised. She didn't have a choice of keeping her status. She was enfranchised. When she lost her status, she lost all benefits from the community.

My mom's younger sister eventually became the Chief of our community. However, she was unable to help my mom because the provisions under the Indian Act would not allow her to benefit without a status card. All those years, she raised five children on her own. She had to make a living. She is a hard worker. I'm very grateful she made provision for us. We did a lot of hunting. We sustenance hunted.

However, as you said, she suffered all those years. When she received her status in 1985, she wasn't compensated. You know, just using common sense, it is clear that she lost a lot. She didn't have access to housing, health, education — all the provisions the status members of our community had.

What was worse was that her grandfather, Chief Domas Squinas, would absolutely not have agreed with that, because it was our ancestral lands that provided for the revenue for the funds that went to the Province of British Columbia, through forestry and other economic benefits that came from the land.

Yet my mom did not receive any of those. And there was such a divide in the Indian Act, the divide and division of powers — the federal government and the provincial government. There was just no reconciliation there.

I'm really thankful today that the federal government and the provincial government are now working together with our First Nation communities on impact benefit agreements. We have one in place now.

I wanted to say that for your information. Thank you.

**Senator Sorensen:** Thank you both very much for being here. I would like to direct my question to both of you, so I'll move along quickly in hopes that you can both respond.

En ce qui concerne votre question sur mon opinion au sujet des obstacles à l'indemnisation des femmes autochtones et des torts causés avant l'adoption de ce projet de loi, je tiens à dire que ma mère et moi avons été réinscrites en vertu du projet de loi C-31, en 1985.

Je tiens à vous dire — j'espère ne pas être trop émotive — que ma mère est née en 1927. Elle s'est mariée avec mon père et a eu cinq enfants. J'ai trois frères et une sœur ainée. Mon père a perdu la vie dans un écrasement d'avion lorsque j'avais cinq ans. Ma mère a dû élever seule ces cinq enfants.

Je dois dire que lorsqu'elle a perdu son statut, elle a été émancipée. Elle n'avait pas le choix de conserver son statut. Elle a été émancipée. Lorsqu'elle a perdu son statut, elle a perdu tous les avantages de la communauté.

La jeune sœur de ma mère est finalement devenue cheffe de notre communauté. Toutefois, elle n'a pas pu aider ma mère parce que les dispositions de la Loi sur les Indiens ne lui permettaient pas d'obtenir un certificat de statut. Pendant toutes ces années, elle a élevé seule cinq enfants. Elle devait gagner sa vie. C'était une travailleuse acharnée. Je lui suis très reconnaissante de ce qu'elle a fait pour nous. Nous avons beaucoup chassé. Nous avons chassé pour notre subsistance.

Cependant, comme vous l'avez dit, elle a souffert pendant toutes ces années. Lorsqu'elle a reçu son statut en 1985, elle n'a pas été indemnisée. Vous savez, il est évident qu'elle a beaucoup perdu. Elle n'a pas eu accès au logement, à la santé, à l'éducation — toutes les dispositions dont bénéficiaient les membres inscrits de notre communauté.

Le pire, c'est que son grand-père, le chef Domas Squinas, n'aurait absolument pas été d'accord avec cela, parce que ce sont nos terres ancestrales qui fournissaient les revenus que la province de la Colombie-Britannique recevait par le biais de l'exploitation forestière et d'autres avantages économiques découlant de la terre.

Pourtant, ma mère n'a rien reçu de tout cela. Et il y avait tellement de division dans la Loi sur les Indiens, la division des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Il n'y a tout simplement pas eu de réconciliation.

Je suis vraiment reconnaissante aujourd'hui que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial travaillent maintenant de concert avec les collectivités des Premières Nations dans le cadre d'ententes sur les répercussions et les avantages. Nous en avons une actuellement.

Je tenais à le dire pour votre gouverne. Merci.

**La sénatrice Sorensen :** Merci beaucoup à vous deux d'être ici. J'aimerais adresser ma question à vous deux, alors je vais la poser rapidement dans l'espérance que vous puissiez toutes les deux y répondre.

I note that the official intent of Bill S-2 has got a bit lost in our debate here, and I want to believe that's because we all agree that the bill, in its current form, should pass.

Regarding the second-generation cut-off debate, I'm asking each of you, at the community level, what resources will First Nations need in order to support and integrate those additional members? And in your experience, are communities truly prepared to manage that process, both financially and administratively?

**Ms. Brown:** Thank you for your question. Without a doubt, what we're trying to impress — at least from a Snuneymuxw perspective — is that overall, wellness is reliant on each of us being a part of the whole. What arrives after that is all of those resources are required, just like an ancestral way of being. With those financial resources, it starts to move and to live again.

So we certainly have the ability to manage, but first and foremost, from our perspective, it is really about healing those wounds so that we can start moving and paddling forward.

Without a doubt, we're prepared in a way where we never leave anyone behind. That's our story. That's our way of being. That's what we're asking everyone: to trust who we are, what we are and the brilliance of the old people. We're standing on their shoulders, and they've left us so much that those kinds of things are not first and foremost. It's about wellness where, in the collective self, everything is restored and renewed.

We're really confident, but most importantly, as my relative Lynda has said, those wounds — what's happened to our parents and our grandparents — we want to leave that in the past and start healing. That begins today with your help in turning things over to the nations.

*[Indigenous language spoken].*

**Ms. Price:** Good morning. Thank you for the question. That's a really important one.

I guess I would turn that around. Being a leader in my community and a former Chief, I've served a number of terms. I served as an elected Chief from 2005 to 2009. I was the first woman elected to the Union of British Columbia Indian Chiefs executive, and I served on the First Nations Leadership Council with former premier Gordon Campbell serving at the time, with Grand Chief Ed John, Grand Chief Stewart Phillip and former National Chief Shawn Atleo. There were many things we had to

Je remarque que l'intention officielle du projet de loi S-2 s'est un peu perdue dans notre débat ici, et je veux croire que c'est parce que nous sommes tous d'accord pour dire que le projet de loi, dans sa forme actuelle, devrait être adopté.

En ce qui concerne le débat sur l'exclusion après la deuxième génération, je demande à chacune d'entre vous, au niveau communautaire, de quelles ressources les Premières Nations auront besoin pour soutenir et intégrer ces membres supplémentaires? D'après votre expérience, les communautés sont-elles vraiment prêtes à gérer ce processus, tant sur le plan financier qu'administratif?

**Mme Brown :** Je vous remercie de votre question. Il ne fait aucun doute que ce que nous essayons de faire comprendre — du moins du point de vue des Snuneymuxw —, c'est que dans l'ensemble, notre bien-être dépend de chacun de nous faisant partie du tout. Ce qui en découle, c'est que toutes ces ressources sont nécessaires, tout comme une façon de vivre ancestrale. Avec ces ressources financières, cela commence à bouger et à revivre.

Nous avons donc certainement la capacité de gérer cela, mais d'abord et avant tout, de notre point de vue, il s'agit vraiment de guérir ces blessures afin que nous puissions commencer à aller de l'avant.

Il ne fait aucun doute que nous sommes prêts à ne laisser personne de côté. C'est notre histoire. C'est notre façon d'être. C'est ce que nous demandons à tout le monde : de faire confiance à qui nous sommes, à ce que nous sommes et à la brillance de nos aînés. Nous nous tenons sur leurs épaules, et ils nous ont tant laissés que ce genre de choses n'est pas prioritaire. C'est une question de mieux-être où, dans le moi collectif, tout est restauré et renouvelé.

Nous sommes vraiment confiants, mais surtout, comme l'a dit ma parente Lynda, ces blessures — ce qui est arrivé à nos parents et à nos grands-parents — nous voulons les laisser dans le passé et commencer notre guérison. Cela commence aujourd'hui avec votre aide pour remettre les choses entre les mains des nations.

*[Le témoin s'exprime en langue autochtone].*

**Mme Price :** Bonjour. Je vous remercie de la question. C'est une question très importante.

Je suppose que j'inverserais la question. En tant que leader dans ma communauté et ancienne cheffe, j'ai rempli plusieurs mandats. J'ai été cheffe élue de 2005 à 2009. J'ai été la première femme élue à l'exécutif de l'Union of British Columbia Indian Chiefs, et j'ai siégé au Conseil des dirigeants des Premières Nations, du temps de l'ancien premier ministre Gordon Campbell, aux côtés du grand chef Ed John, du grand chef Stewart Phillip et de l'ancien chef national Shawn Atleo. Il y

address at the leadership level. One of them was capacity in our community.

As we all know, we need to have our band members back in our communities so that we can start building them. Without our children being reinstated, we're losing the capacity and we actually lose our communities.

When I was on the First Nations Leadership Council, we signed the Tripartite Health Agreement with the federal government, the province and the First Nations in British Columbia. As a result, we set up the First Nations Health Governance Framework. Within that framework, a number of regional offices were set up.

So I see our people who are returning entering into those positions. As a leader in my community, I helped negotiate the gaming revenue agreements. Back in the day, we didn't have enough revenue to fund our post-secondary students, and we had a cap of only 400,000 in our community.

After I returned, we were able to enter into a partnership agreement with the Province of British Columbia. We were able to get resources back into the community, so instead of having 15 students when I left my position this spring — I did not run again — we had 60 students on our post-secondary list.

And I see those students coming back to our community, building our community, helping with the economy and providing the capacity for us to move forward in a good way.

So I don't see a detriment here, but I do see a detriment if we don't address this issue. What worries me is my grandchildren: Liv, who is 9; Millie, who is 7; and Lincoln, who is 5. What will they do without their status in our communities? They won't feel welcome because they don't have their status. It will create discrimination.

I really am concerned. This is my great-grandfather's ancestral land we're talking about. These are his great-great-grandchildren. There is no way in a million years that my great-grandfather would have agreed to them not being able to serve in our communities.

And if I had not been reinstated under Bill C-31, back in 1985, I would never have been elected in my community, been able to serve on the First Nations Leadership Council at a provincial level or been elected the first woman to the Union of British Columbia Indian Chiefs executive, which began in 1969.

avait beaucoup de choses que nous devions régler au niveau des dirigeants. Il s'agissait notamment des capacités de notre communauté.

Comme nous le savons tous, il faut que les membres de nos bandes reviennent dans nos communautés pour que nous puissions commencer à les bâtir. Si nos enfants ne sont pas réinscrits, nous perdons nos capacités et nous perdons en fait nos communautés.

Lorsque je faisais partie du Conseil des dirigeants des Premières Nations, nous avons signé l'accord-cadre tripartite sur la gouvernance de la santé avec le gouvernement fédéral, la province et les Premières Nations de la Colombie-Britannique. Par conséquent, nous avons établi un cadre de gouvernance de la santé par les Premières Nations. Un certain nombre de bureaux régionaux ont été mis sur pied en vertu de cet accord-cadre.

Je vois donc nos membres qui réintègrent la collectivité et occupent ces postes. Dans mon rôle de leader de ma collectivité, j'ai participé à la négociation des ententes sur le partage des recettes de jeux. À l'époque, nous n'avions pas suffisamment de revenus pour financer nos étudiants de niveau postsecondaire, et il y avait pour notre collectivité un plafond de seulement 400 000.

Après mon retour, nous avons réussi à conclure une entente de partenariat avec la province de la Colombie-Britannique et avons ainsi pu réinjecter des ressources dans la collectivité. Au lieu des 15 étudiants qui étaient inscrits quand j'ai quitté mon poste ce printemps — je ne me suis pas représentée —, 60 étudiants figuraient sur notre liste d'étudiants de niveau postsecondaire.

Ces étudiants reviennent dans la collectivité, bâissent notre collectivité, contribuent à son économie et lui donnent la capacité d'aller de l'avant de façon positive.

Je n'y vois donc aucun désavantage. C'est le fait de ne pas aborder cette question qui serait préjudiciable. Ce qui m'inquiète, c'est le sort de mes petits-enfants : Liv, qui a 9 ans, Millie, qui a 7 ans et Lincoln, qui en a 5. Que feront-ils sans leur statut dans nos collectivités? Ils ne se sentiront pas les bienvenus sans leur statut. Cela engendrera de la discrimination.

Je suis vraiment inquiète. Nous parlons ici de la terre ancestrale de mon arrière-grand-père. Ils sont ses arrière-arrière-petits-enfants. Jamais, au grand jamais, mon arrière-grand-père n'aurait accepté qu'ils ne puissent pas jouer un rôle dans nos collectivités.

Si je n'avais pas été réintégrée en vertu du projet de loi C-31, en 1985, je n'aurais jamais été élue dans ma collectivité, je n'aurais jamais pu siéger au Conseil des leaders des Premières Nations à l'échelon provincial ni être la première femme élue à la direction de l'Union of British Columbia Indian Chiefs, formée en 1969.

**Senator Sorenson:** Thank you for your service.

**Senator Tannas:** I want to build a bit on the comments Ms. Price just put forward. This year, we just had the first 6(2)-status Indians turn 40. So we should have an increasing number of younger children being born on-reserve without status and, therefore, no funding for education, health or housing.

And we should start seeing no status kids turning 20 soon, I would think. Probably there are some who are going to have the adult requirements around housing in the community.

Could each of you comment on how much stress this is putting on the community at the moment, having a lot of unfunded people and a growing number entering into the school system primarily, but also in the other areas of community expense? What is it doing to the culture?

Because if we're going to consult on this for another five years, this is something that — we've heard from others — is becoming a significant financial issue. It's starting to become a community morale issue and create divisions.

I would like to get your thoughts on your specific communities and how bad or good they are around this subject. Thank you.

**Ms. Price:** So the question regards the increased amount of status 6(2) or non-status people returning to our communities and how will that impact our First Nations?

**Senator Tannas:** It's more about those who are already there. We've heard a lot of evidence that there are a lot of 6(2)s in the communities who have had kids, and they are not funded. And I'm more interested in that than this whole spectre of people returning, et cetera. I'm talking about the community and the people in it right now.

**Ms. Price:** Yes, that is a concern for sure. I know that, regarding my children, when I was going to university, Bill C-3 had not been introduced yet, so they didn't have their status. My children didn't receive their status until well into their twenties, so I lived it; I know it.

I was fortunate in that I was able to survive because I was a hard-working woman and able to bring in revenue. I served as a school trustee for School District No. 27 for 10 years, and I worked within my community with the education portfolio. I worked very diligently on getting our band school built and our daycare built. I worked very diligently on getting a new clinic, a new band office as well as other infrastructure built. I worked in

**La sénatrice Sorenson :** Merci de votre contribution au service public.

**Le sénateur Tannas :** J'aimerais revenir un peu sur ce que vient de dire Mme Price. Cette année, les premiers Indiens inscrits en vertu du paragraphe 6(2) ont eu 40 ans. Il doit donc y avoir un nombre croissant d'enfants nés sans statut dans les réserves et, par conséquent, sans financement pour leur éducation, leur santé ou leur logement.

Bientôt, ces enfants non inscrits auront 20 ans. Certains d'entre eux auront des besoins d'adulte en matière de logement dans la collectivité.

Est-ce que chacun d'entre vous pourrait nous dire à quel point cela exerce un stress sur la collectivité en ce moment, de voir un si grand nombre de personnes non financées se prévaloir du système scolaire, mais aussi des autres services communautaires appelant des dépenses? Quel effet cela a-t-il sur la culture?

Si nous devons mener des consultations à ce sujet pendant encore cinq ans, c'est une chose qui — d'autres nous l'ont dit — est en passe de devenir un problème financier important. Cela commence à atteindre le moral de la collectivité et à créer des divisions.

J'aimerais connaître votre réaction, positive ou négative, quant à vos collectivités respectives et ce que les gens pensent de cet enjeu, que ce soit positif ou négatif. Merci.

**Mme Price :** La question porte donc sur l'augmentation du nombre de personnes inscrites en vertu du paragraphe 6(2) ou d'Indiens non inscrits qui reviennent dans nos collectivités, et sur les répercussions que cela aura sur nos Premières Nations?

**Le sénateur Tannas :** Il s'agit davantage de ceux qui y sont déjà. Nous avons entendu beaucoup de témoignages sur le grand nombre de personnes inscrites en vertu de 6(2) qui ont eu des enfants dans les collectivités, sans qu'aucun financement soit octroyé pour ces enfants. Cela m'intéresse davantage que le spectre du retour d'un certain nombre de personnes. Je parle de la collectivité et des gens qui y vivent à l'heure actuelle.

**Mme Price :** Oui, c'est certainement une préoccupation. Je sais que, en ce qui concerne mes enfants, lorsque je fréquentais l'université, le projet de loi C-3 n'avait pas encore été présenté, alors ils étaient encore sans statut. Mes propres enfants n'ont obtenu leur statut que dans leur vingtaine avancée, alors je l'ai vécu, je sais de quoi il en retourne.

Heureusement, j'ai pu survivre parce que je travaillais fort et que j'arrivais à générer des revenus. J'ai été commissaire pour le district scolaire n° 27 pendant 10 ans et j'ai travaillé dans ma collectivité sur le dossier de l'éducation. J'ai travaillé avec application pour faire construire notre école de bande et notre garderie. J'ai travaillé très fort pour faire construire une nouvelle clinique, un nouveau bureau pour le conseil de bande et d'autres

our natural resources centre, and I set up the referral process as well as the conservation program. I also set up the Elder's council, which represented all the Elders in our community. We dealt with all of the referrals in the community.

So when I look at the community as a whole, we invited everybody to take positions to work. Basically, we didn't depend so much on looking at the welfare syndrome; we were looking for ways to create job opportunities.

We entered into a joint venture with Carrier Lumber, the local community and the band. We set up a forestry operation where we were able to bring revenue into the community so that everybody could work. All the families — men, women and kids, whether status or not — were able to work in that community and buy homes and vehicles.

We were very fortunate in that we were able to focus on revenue and economic development.

To me, that is what it's about: entering into partnerships, not only with the industry but with communities, and working together for the betterment of us all. That's the way life is these days.

We can't concentrate on what revenues we will get from the government when this government is in so much debt. How are they going to afford to pay it all? If you look at the government of the province of British Columbia, I shudder to know they are \$10.5 billion in debt. The federal government is not doing much better.

So we need to focus on partnerships and economic development. Those are the things we have to put our minds towards. What's creating all the problems is that we're so worried about what's going on that we're going around in a circle. We need to welcome our children and families back so we can work together to build a strong community. Thank you.

**Senator Tannas:** Can you give your thoughts briefly, Ms. Brown?

**Ms. Brown:** Thank you, senator.

My perspective is always from a cultural lens and really understanding what it's like to be on the outside looking in. Many times, there are women who are non-Indigenous who have married into our community and have status, and that's really so hurtful; you can't imagine what that's like in our community. But at the end of the day, when we're well, economics is just a small part of the story. We don't focus so much where we must. Please, senator, we talk about healing, and once we're all home, you just prepare yourself for the extraordinary, as my relative said. The economics will take care of itself.

infrastructures. J'ai travaillé dans notre Centre des ressources, et j'ai mis sur pied le processus de renvoi ainsi que le programme de conservation. J'ai aussi mis sur pied le conseil des aînés, qui représentait tous les aînés de notre collectivité. Nous avons traité tous les renvois dans la collectivité.

Donc, si je regarde la collectivité dans son ensemble, toutes les personnes ont été invitées à occuper des postes afin qu'elles travaillent. Nous n'étions pas victimes du syndrome de l'aide sociale, nous cherchions des façons de créer des emplois.

Nous avons conclu une coentreprise avec Carrier Lumber. Avec l'aide de la collectivité locale et de la bande, nous avons mis sur pied une exploitation forestière, ce qui a permis à la collectivité de générer des revenus et de faire travailler tous ses membres. Toutes les familles — hommes, femmes et enfants, inscrits ou non — étaient en mesure de travailler dans la collectivité et d'acheter des maisons et des véhicules.

Nous avons eu l'immense chance de nous concentrer sur les revenus et le développement économique.

À mon avis, il s'agit d'établir des partenariats, non seulement avec l'industrie, mais également avec les collectivités, afin que tous travaillent ensemble à leur mieux-être. Ainsi va la vie, de nos jours.

Nous ne pouvons plus nous borner à attendre des sommes du gouvernement alors qu'il est tellement endetté. Comment pourront-ils se permettre de tout payer? Quand je songe au gouvernement de la Colombie-Britannique, je frémis à l'idée qu'il a une dette de 10,5 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral ne fait pas beaucoup mieux.

Nous devons donc mettre l'accent sur les partenariats et le développement économique. Voilà ce à quoi nous devons réfléchir. Les problèmes viennent de ce que nous sommes tellement préoccupés par le contexte actuel que nous tournons en rond. Nous devons accueillir les enfants et les familles qui reviennent, pour travailler ensemble à bâtir une collectivité forte. Merci.

**Le sénateur Tannas :** Pouvez-vous exprimer brièvement vos pensées, madame Brown?

**Mme Brown :** Merci, monsieur le sénateur.

Ma perspective est toujours culturelle et je comprends très bien ce que cela fait que d'être du côté des exclus. Il arrive souvent que des femmes non autochtones se soient mariées dans notre collectivité et qu'elles aient le statut d'Indien. C'est vraiment très blessant. Vous ne pouvez pas imaginer ce que cela fait à notre collectivité. Au bout du compte, si nous sommes en santé, l'économie ne représente qu'une petite part du problème. Nous ne mettons pas les efforts là où il le faut. S'il vous plaît, monsieur le sénateur, nous parlons de guérison. Quand nous serons tous à la maison, nous nous préparerons simplement à

l'extraordinaire, comme l'a dit ma parente. L'aspect économique se réglera tout seul.

**Senator Tannas:** Thank you very much.

**The Deputy Chair:** Senators, I would invite you to keep your questions and answers to two minutes at this point.

**Senator Clement:** Thank you to both witnesses. Ms. Brown, your words about the sacred relationship — and how that being disturbed is not reconciliation — were powerful. Thank you, Ms. Price, for the chart and your point about identical genealogies leading to unequal results.

My question is around rights holders and how you define that term. It has been suggested to me that this committee shouldn't make amendments or go further s reconciliation because we haven't heard from a sufficient number of rights holders. It seems to me that we have heard from many impacted individuals, including matriarchs and elected people.

What is your concept of rights holders?

**Ms. Price:** Thank you. In terms of Aboriginal rights, there are two — it comes under section 35 rights in that we obviously have Aboriginal rights and title to our lands, and we also have the rights to all of our cultural practices, which have been defined by the courts under a number of different cases to mean to fish, hunt and gather sustenance on our lands.

For each of us, I don't think you can ever take our rights away. Our rights come with our bloodline. In our community of Ulkatcho, although we are called the Ulkatcho First Nation, we have a number of families in our community, and each one is connected to the land. Our language is a conduit to our land, so basically, our laws are written within our language.

So when I think about my ancestors, I think about the ways that we lived and grew up on the land. My great-grandfather Chief Domas Squinas was Nuxalk. He was Coast Salish. His first wife was Tsilhqot'in, and they were the first to win the Xeni Gwet'in Tsilhqot'in case for Aboriginal title, which we're very proud of. That happened in 2014. Then, his second wife was Christine, my dear grandmother, who was from Ootsa Lake, and her family was flooded out. Their gravesites were floating when Alcan put Kenney Dam in up north.

So you can see how our people are connected to the land. Each of our family groups in our community are all connected to what we call a keyoh area, which is like our homeland. We have hunted and gathered there from time immemorial.

**Le sénateur Tannas :** Merci beaucoup.

**La vice-présidente :** Chers collègues, je vous invite à limiter vos questions et vos réponses à deux minutes.

**La sénatrice Clement :** Je remercie les deux témoins. Madame Brown, vos propos au sujet de la relation sacrée — qui, si elle est perturbée, entrave la réconciliation — étaient puissants. Merci, madame Price, pour le tableau et pour votre intervention au sujet de l'octroi inéquitable de certificats pour les personnes à la généalogie identique.

Ma question porte sur les titulaires de droits et sur votre définition de ce terme. On m'a dit que le comité ne devait pas apporter de modifications ou poursuivre l'objectif de la réconciliation parce qu'il n'avait pas entendu un nombre suffisant de titulaires de droits. Il me semble que nous avons entendu un bon nombre de personnes affectées, y compris des matriarches et des élus.

Qu'entendez-vous par titulaires de droits?

**Mme Price :** Merci. En ce qui a trait aux droits ancestraux... Il y en a deux, qui relèvent de l'article 35, en ce sens que nous avons des droits ancestraux et le droit à nos terres. Nous avons aussi droit à toutes nos pratiques culturelles, qui ont été définies par les tribunaux dans un certain nombre de causes différentes, et qui incluent la pêche, la chasse et la cueillette sur nos terres dans un but de subsistance.

Vous ne pourriez jamais nous enlever nos droits, à aucun d'entre nous. Nos droits sont issus de notre lignée. Dans notre collectivité d'Ulkatcho — et même si on nous appelle la Première Nation ulkatcho — un certain nombre de familles vivent dans notre collectivité, et chacune est liée à la terre. Notre langue nous lie à notre territoire, nos lois sont donc inscrites dans notre langue même.

Quand je pense à mes ancêtres, je pense à notre façon de vivre et de grandir sur la terre. Mon arrière-grand-père, le chef Domas Squinas, était Nuxalk. Il était un Salish du littoral. Sa première épouse était Tsihogot'in, et ils ont été les premiers à remporter la cause Xeni Gwet'in Tsihogot'in pour le titre ancestral, ce dont nous sommes très fiers. C'est arrivé en 2014. Sa deuxième épouse était Christine, ma chère grand-mère, qui venait du lac Ootsa, a été inondée avec sa famille. Les tombes se sont mises à flotter lorsque l'Alcan a construit le barrage Kenney dans le nord.

Vous voyez donc à quel point notre peuple est lié à la terre. Chacun des groupes familiaux de notre collectivité est relié à ce que nous appelons une zone keyoh, qui est notre patrie en quelque sorte. Nous y avons chassé et nous nous y sommes rassemblés depuis des temps immémoriaux.

So when I think about Aboriginal rights and title, I think about our right under section 35. But even before that, we had that right.

When the newcomers came, which included ancestors on my dad's side, our people welcomed them, and that's why people sometimes took advantage, which is why we're suffering today, I think.

But what's most important is our children being able to experience living in our land.

I intentionally raised my two children, Carey and Kayla, on the land. We had the choice of living in Vancouver — my husband had a really good job — but I said that we had to go back to my community, as I wanted my children to experience living and being raised in my community so they would know their ancestors, their relatives and how we lived off the land.

Today, I'm so proud of that, because both my children know who they are. My son hunts with my husband every fall and continues to subsistence hunt the way he was taught, which is the way my grandmother taught me. I'm so proud of that.

So Aboriginal rights and title are very significant. If our children's rights are severed because they don't have their status, that would be unacceptable. Thank you.

**Ms. Brown:** Thank you, senator. Again, my answers are always from a cultural perspective. Rights and title holders, of course, are people of and from the land. With all my heart and all my strength, the land knows me and I know the land. She is going to react to those who are rights and title holders. We hear her voice, and she responds kindly.

That is how I understand that relationship. It really comes from knowing the land but, more important, she knows us and our relationship with her back to the beginning of time. She sees who I am.

Thank you, senator.

**Senator Prosper:** Thank you, witnesses. It's been quite a learning experience with incredible stories of resilience. There is a lot of wisdom and knowledge here being shared, and I thank you for that.

For each witness, this bill seeks to remedy enfranchisement and provides a legal mechanism for the recognition of status for those individuals subject to enfranchisement. However, within your testimony, you have noted further injustices that are ongoing. Ms. Price, you put it in black and white with a chart of your family.

Donc, quand je pense aux droits et aux titres autochtones, je pense à notre droit en vertu de l'article 35. Mais nous avions ce droit même avant.

Lorsque les nouveaux arrivants sont venus, notamment mes ancêtres paternels, notre peuple les a accueillis, et certaines personnes en ont profité, ce qui explique notre souffrance actuelle, je crois.

Mais le plus important demeure que nos enfants puissent vivre sur notre terre.

J'ai intentionnellement élevé mes deux enfants, Carey et Kayla, sur nos terres. Nous avions le choix de vivre à Vancouver — mon mari avait un très bon emploi —, mais j'ai décidé que nous devions retourner dans ma collectivité, car je voulais que mes enfants vivent et soient élevés dans ma collectivité afin qu'ils connaissent leurs ancêtres, leurs parents et notre mode de vie sur la terre.

Aujourd'hui, j'en suis très fière, parce que mes deux enfants savent qui ils sont. Mon fils chasse avec mon mari chaque automne et continue de chasser pour notre subsistance, comme on le lui a enseigné, c'est-à-dire comme ma grand-mère me l'a appris. Je suis vraiment fière de cela.

Les droits et titres autochtones sont donc très importants. Si les droits de nos enfants devaient faire l'objet d'une coupure, parce qu'ils n'ont pas leur statut, ce serait inacceptable. Merci.

**Mme Brown :** Merci, monsieur le sénateur. Mes réponses portent toujours sur l'aspect de la culture. Les titulaires de droits et de titres sont des gens de la terre. La terre me connaît et je connais la terre, de tout mon cœur et avec toute ma force. Elle répond aux personnes qui sont des titulaires de droits et de titres. Nous l'entendons et elle répond avec bonté.

C'est ainsi que je comprends cette relation. Elle vient d'une connaissance intime de la terre, mais plus important encore, la terre nous connaît et connaît notre relation avec elle depuis le début des temps. Elle voit qui je suis.

Merci, monsieur le sénateur.

**Le sénateur Prosper :** Merci à tous les témoins. Ce fut toute une expérience d'apprentissage que ces histoires incroyables de résilience. Beaucoup de sagesse et de connaissances ont été évoquées ici, et je vous en remercie.

Pour chaque témoin, ce projet de loi vise à remédier aux problèmes amenés par l'émancipation et prévoit un mécanisme juridique de reconnaissance du statut des personnes assujetties à l'émancipation. Cependant, dans votre témoignage, vous avez noté d'autres injustices qui perdurent. Madame Price, vous l'avez écrit noir sur blanc dans le tableau de votre famille.

Ms. Brown, you talked about humility, the right relationship, wisdom and a balanced approach. As Indigenous People, we are not just numbers, and who belongs shouldn't be a consideration for Canada; it's for our nations.

There's been a lot of discussion on the second-generation cut-off, which is not front and centre in this bill at this time. Do you think that element should be a consideration within the context of this bill in the form of an amendment? We'll start with Ms. Brown and then move to Ms. Price.

**Ms. Brown:** Thank you, senator.

I'm going to try not to get emotional, because this impacts my grandchildren, who live next door to me. How could I say that they don't belong? It is not in our way of being. It has such a high impact — more than anybody can really begin to understand.

My grandchildren are carvers. They know the songs. They live and breathe our way of being. That is why we're emphasizing that we are the ones who know who belongs and how they belong. Nobody else can determine it but us, our own people. That's what's really hard. We can't say, "You don't belong anymore, my son. It is time for you to live somewhere else." You could never imagine what it's like to say to your grandchildren, "Sorry. You have to change your name. You can't carry this name." It tears at our hearts. I will leave it there.

**Senator Prosper:** Thank you.

**Ms. Price:** Thank you. That is a really important question, and it's the reason I'm here today.

I was working on Bill C-38. I was there when we made a submission to former minister Patty Hajdu, representing the BC Assembly of First Nations as the Chief of Ulkatcho; I was appointed by the Chiefs to do a submission to the former minister, along with the Union of British Columbia Indian Chiefs' representative, Chief Marilyn Slett from Heiltsuk. We both presented. Basically, we wanted to bring recognition regarding all the resolutions that were passed over the years. Resolution 2010-03 states that ". . . the BCAFN Chiefs-in-Assembly stated that First Nations have the inherent right and jurisdiction to determine citizenship . . ." Then, another resolution passed called Resolution 2019-07(g), which states that ". . . the BCAFN Chiefs-in-Assembly called upon Canada to immediately end sex-based discrimination in the *Indian Act* . . ."

Madame Brown, vous avez parlé d'humilité, de bonnes relations, de sagesse et d'une approche équilibrée. Nous sommes autochtones, nous ne sommes pas seulement des chiffres. La définition de notre lien d'appartenance ne devrait pas relever du Canada : cela revient à nos nations.

On a beaucoup parlé de l'exclusion après la deuxième génération et elle n'est pas au cœur du projet de loi actuel. Pensez-vous que cet élément devrait être pris en considération dans le contexte de ce projet de loi, sous la forme d'un amendement? Nous allons commencer par Mme Brown, puis passer à Mme Price.

**Mme Brown :** Merci, monsieur le sénateur.

Je vais essayer de ne pas être émotive, parce que cela touche mes petits-enfants, qui vivent juste à côté de chez moi. Comment pourrais-je dire qu'ils n'ont pas leur place? Ce n'est pas dans notre façon d'être. L'impact est tellement important — plus que personne ne peut vraiment le comprendre.

Mes petits-enfants sont sculpteurs. Ils connaissent nos chansons. Ils vivent et respirent notre manière d'être. Ils sont la raison pour laquelle nous insistons sur le fait que c'est nous qui savons où est leur place et quelle est leur appartenance. Personne d'autre que nous ne peut le déterminer, personne sauf les nôtres. C'est ce qui est vraiment difficile. Nous ne pouvons pas dire : « Tu n'as plus ta place, mon fils. Il est temps pour toi de vivre ailleurs. » Vous ne pourriez jamais imaginer ce que c'est que de dire à vos petits-enfants : « Désolée. Vous devez changer de nom. Vous ne pouvez pas porter ce nom. » Cela nous déchire le cœur. Je vais m'arrêter ici.

**Le sénateur Prosper :** Merci.

**Mme Price :** Merci. C'est une question très importante et c'est la raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui.

J'ai travaillé au projet de loi C-38. J'étais là lorsque nous avons présenté un mémoire à l'ancienne ministre Patty Hajdu, qui représentait alors l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique comme cheffe d'Ulkatcho. J'ai été nommée par les chefs pour faire une présentation à l'ancienne ministre, avec la représentante de l'Union of British Columbia Indian Chiefs, la cheffe Marilyn Slett, de la nation heiltsuk. Nous avons toutes les deux fait une présentation. Essentiellement, nous voulions faire reconnaître toutes les résolutions qui avaient été adoptées au fil des ans. La résolution 2010-03 stipule que « ... l'assemblée des chefs de la BCAFN a déclaré que les Premières Nations ont le droit inhérent et la compétence pour déterminer la citoyenneté [...] » Ensuite, une autre résolution a été adoptée, soit la résolution 2019-07(g), qui dit que « ... l'assemblée des chefs de la BCAFN a demandé au Canada de mettre fin immédiatement à la discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens [...] »

The Senate committee recognized, in our resolution dated March 9 and 10, 2023, the BCAFN held a special Chiefs assembly. We passed Resolution 01/2023, the subject being, “ENDING SEX-BASED DISCRIMINATION IN THE INDIAN ACT IN ALIGNMENT WITH THE UN DECLARATION.” Within that resolution, we said:

The federal Senate Standing Committee on Indigenous Peoples (then the Senate Standing Committee on Aboriginal Peoples) report, *Make It Stop: Ending the remaining discrimination in Indian registration* released in June 2022 makes 9 recommendations to address ongoing sex-based discrimination in the *Indian Act* and make reparations;

That was something we recognized in the assembly. The Chiefs passed a resolution and, in October, the working group was set up. I believe Sharon McIvor, who presented to you yesterday or the day before, was part of that working group. Basically, the BCAFN Chiefs-in-Assembly passed a resolution to support the recommendations in the *Make It Stop!* report. They also fully supported the conclusion and recommendation of the Indian Act Sex Discrimination Working Group. They also called upon Canada:

... to ensure that any amendments to the Indian Act (1985) are consistent with the Indigenous and human rights affirmed in the UN Declaration and meet the requirement of Free, Prior, and Informed Consent.

So I believe that our people in the province of British Columbia have already said it's time — it's long overdue. Honestly, the government is breaking the law. Back in the early 1980s, we passed the Charter of Rights and Freedoms. There is a section called “Equality Rights,” which is section 15. Within that framework, if any government, be it federal or provincial, passed legislation that discriminates in that area, that legislation needs to be struck.

So this is a really serious matter, and this has been going on too long. I think the Supreme Court of British Columbia has made a ruling in that *Nicholas* case and has given CIRNAC 10 months to get it right. That needs to be noted. Thank you.

**The Deputy Chair:** I'm very cognizant of time. We have two minutes total.

**Senator McCallum:** I realize that.

Le comité sénatorial a reconnu, dans sa résolution des 9 et 10 mars 2023, que la BCAFN avait tenu une assemblée extraordinaire des chefs. Nous avons adopté la résolution 01/2023, dont le sujet est « METTRE FIN À LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR LE SEXE QUE COMPORTE LA LOI SUR LES INDIENS CONFORMÉMENT À LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES ». Dans cette résolution, nous avons dit :

Le rapport du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones — qui s'appelait alors le Comité sénatorial permanent des peuples aborigènes dans sa version anglaise —, et qui a été publié en juin 2022 sous le titre *C'est assez! Finissons-en avec la discrimination quant à l'inscription au registre des Indiens*, contient neuf recommandations visant à résoudre les problèmes actuels de discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens et à offrir réparation.

L'assemblée avait reconnu ce rapport. Les chefs avaient adopté une résolution et, dès le mois d'octobre, le groupe de travail avait été mis sur pied. Je crois que Sharon McIvor, qui a témoigné devant vous hier ou avant-hier, faisait partie de ce groupe de travail. Essentiellement, l'Assemblée générale des chefs de la BCAFN a adopté une résolution pour appuyer les recommandations formulées dans le rapport *C'est assez!*. Elle a également appuyé sans réserve la conclusion et les recommandations du Groupe de travail sur la discrimination fondée sur le sexe de la Loi sur les Indiens. L'assemblée a également demandé au Canada de :

... veiller à ce que les modifications apportées à la Loi sur les Indiens (1985) soient conformes aux droits des peuples autochtones et aux droits de la personne énoncés dans la Déclaration des Nations unies et respectent l'exigence du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Je crois donc que nos peuples en Colombie-Britannique ont déjà affirmé qu'il est temps — que cela aurait dû être fait depuis longtemps. En toute honnêteté, le gouvernement enfreint la loi. Au début des années 1980, la Charte des droits et libertés a été adoptée. On y trouve un article intitulé « Droit à l'égalité », qui est l'article 15. Dans ce cadre juridique, si un gouvernement, qu'il soit fédéral ou provincial, adopte une loi discriminatoire, cette loi doit être abrogée.

C'est donc un problème grave, qui dure depuis trop longtemps. La Cour suprême de la Colombie-Britannique a rendu une décision dans l'affaire *Nicholas* et elle a donné 10 mois à RCAANC pour s'y conformer. Il faut le souligner. Merci.

**La vice-présidente :** Je suis très consciente du temps qu'il nous reste. Nous avons deux minutes au total.

**La sénatrice McCallum :** Je sais cela.

I want say hello to Auntie Joan. It's good to see you again, and I hope to visit soon.

I want to tell people here that we have asked for the stats of the people involved in the *Nicholas* lawsuit — how many of them are going to fall into the second-generation cut-off. There will be some. They are in line for another discrimination.

According to official government statistics, Canada welcomed approximately 483,591 immigrants in 2024, which includes 483,390 permanent residents. It is the highest number of immigrants in a single year since 1972. Canada will continue to bring in 395,000 in 2025, 380,000 in 2026 and 365,000 permanent residents in 2027. The government spends billions to support immigrants — more than \$3.2 billion over three years in funding for services, including language training and professional licensing.

The Interim Housing Assistance Program provides billions more for the cost of sheltering asylum claimants. For instance, an additional \$362.4 million was announced for this program in January 2024, in addition to \$212 million for the previous summer.

Do you agree that First Nations should have been prioritized when you look at what the government has been spending on, considering this long history of discrimination under the second-generation cut-off? Why do you think that type of money has not been given to First Nations to correct the discrimination?

**The Deputy Chair:** I invite your comments.

**Ms. Brown:** Thank you, senator. Just to hear those words is so impactful — to really understand the pain and suffering that we have endured, the level of poverty we have suffered under, the poor housing and all of those things. Yet we continue to be on the outside looking in as second-class citizens, and everybody else is pushed ahead of us. We live and breathe that living on-reserve more than anybody could possibly imagine. And then when you look in our urban community, there are even fewer services. So for us it is one of the most painful things we are continually subjected to: being pushed to the back of the line. I don't know of anything that is more hurtful.

Thank you for that perspective, senator. I always think about the Chiefs, and they are saying, "You go manage poverty." It is really very difficult, from the previous Chiefs, to rise above the ashes when we are continually on the outside. Thank you for putting that in perspective, Senator McCallum.

**Senator McCallum:** Thank you.

Je tiens à saluer ma tante Joan. Je suis heureuse de vous revoir et j'espère vous rendre visite bientôt.

Je tiens à dire aux gens ici présents que nous avons demandé les statistiques quant aux personnes concernées par l'issue de l'affaire *Nicholas* — combien d'entre elles sont touchées par l'exclusion après la deuxième génération. Cela en fera beaucoup. Elles feront face à une autre discrimination.

Selon les statistiques officielles du gouvernement, le Canada a accueilli environ 483 591 immigrants en 2024, dont 483 390 résidents permanents. Il s'agit du plus grand nombre d'immigrants en une seule année depuis 1972. Le Canada continuera d'accueillir 395 000 personnes en 2025, 380 000 en 2026 et 365 000 résidents permanents en 2027. Le gouvernement dépense des milliards de dollars pour soutenir les immigrants — plus de 3,2 milliards de dollars sur trois ans pour financer des services, y compris la formation linguistique et l'accréditation professionnelle.

Le Programme d'aide au logement provisoire octroie des milliards de dollars de plus pour couvrir les coûts associés à l'hébergement des demandeurs d'asile. À titre d'exemple, un montant supplémentaire de 362,4 millions de dollars a été annoncé pour ce programme en janvier 2024, en plus des 212 millions de dollars consentis à l'été précédent.

Convenez-vous que les Premières Nations auraient dû recevoir la priorité, compte tenu du choix de dépenses du gouvernement et compte tenu de la discrimination historique causée par l'exclusion après la deuxième génération? Pourquoi croyez-vous que ces sommes d'argent n'ont pas été attribuées aux Premières Nations, afin de rectifier cette situation?

**La vice-présidente :** J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

**Mme Brown :** Merci, madame la sénatrice. Le simple fait d'entendre ces mots est franchement bouleversant. Il faut comprendre la souffrance que nous avons endurée, le niveau de pauvreté dans lequel nous avons vécu, les logements insalubres et tout le reste. Pourtant, nous sommes encore exclus, on nous considère comme des citoyens de seconde zone et tous les autres passent devant nous. Nous incarnons la vie en réserve plus que quiconque ne pourrait l'imaginer. Quant à notre communauté urbaine, elle dispose d'encore moins de services. Donc, pour nous, c'est l'une des choses les plus douloureuses auxquelles nous sommes soumis : être sans cesse repoussés au bout de la file. Je ne connais rien de plus blessant.

Je vous remercie de votre point de vue, madame la sénatrice. Je pense toujours aux chefs, à qui l'on dit : « Allez-y, gérez-la, vous, la pauvreté. » Il est très difficile, d'après les anciens chefs, d'arriver à se renouveler, quand nous sommes toujours exclus. Je vous remercie de mettre les choses en perspective, madame la sénatrice McCallum.

**La sénatrice McCallum :** Merci.

**The Deputy Chair:** Thank you. Ms. Price.

**Ms. Price:** Thank you for the question. Regarding the royal commission and many other studies and commissions throughout our history — Canada has done several commissions, and I think all of the recommendations that have come out of those commissions require resources. I believe it is paramount that those obligations be dealt with first. I believe in supporting people and that it is always good for us to look at other people who are in need as well. But when we have such a great need in our own backyard, in our own country, and when our rights are also recognized under section 35, I believe those rights need to be addressed first.

We need to be a part of the solution. We need our needs addressed, and then we can work together to address all of these other things that need to be addressed. But I really believe that the royal commission pretty much laid it all out.

We have people with no drinking water, and there are a lot of people without housing, as you indicated earlier. We need to ensure that those needs are addressed.

What worries me is that this is not healthy for any of our communities. When I look at our own communities, I see how many of our members live off-reserve. If you look to see how many live on-reserve and how many live off-reserve, in the majority of our communities, their members live off-reserve. That means they are looking for housing in the cities, in the municipalities and in the little villages. If there is no housing for them, where is the housing for everybody else? So I guess that is a good question that needs to be resolved. Thank you so much for asking it.

**The Deputy Chair:** Thank you to our witnesses. The time for this panel is complete. Thank you, once again, for joining us and taking the time to be with us today.

If you wish to make any subsequent submissions, please submit them to the clerk, and it has to be by five o'clock today. That is the latest that we will be accepting submissions.

Honourable colleagues, that brings us to the end of the public portion of our meeting today. I have a question for all of you, if you could just remain.

To our witnesses, thank you and have a lovely day.

(The committee continued in camera.)

**La vice-présidente :** Merci. Mme Price.

**Mme Price :** Je vous remercie de la question. À l'issue de la commission royale et des nombreuses autres études et commissions qui ont jalonné notre histoire — le Canada a réalisé plusieurs commissions —, il y a toujours des recommandations qui appellent des ressources. Il est primordial que ces obligations soient traitées en priorité. Il faut aider les gens, c'est ce que je crois, et il est toujours bénéfique pour nous d'appuyer d'autres personnes dans le besoin. Mais quand des besoins si importants se font sentir si près de nous, dans notre propre pays, alors que, par surcroît, nos droits sont reconnus en vertu de l'article 35, je crois qu'il faut faire respecter ces droits en priorité.

Nous devons faire partie de la solution. Nos besoins doivent être pris en compte, ensuite nous pourrons travailler ensemble pour régler tous les autres problèmes. Bien franchement, je crois que la commission royale a réalisé un travail très complet.

Il y a chez nous des personnes sans accès à l'eau potable, beaucoup sont sans logement, comme vous l'avez dit plus tôt. Nous devons veiller à ce que ces besoins soient comblés.

Ce qui m'inquiète, c'est que c'est malsain pour nos collectivités. Quand je songe à nos communautés, je constate combien de nos membres vivent hors réserve. Si l'on compare le nombre de ceux qui vivent dans les réserves par rapport à ceux qui vivent hors réserve, on voit que, pour la plupart des communautés, les membres vivent hors réserve. Cela veut dire qu'ils cherchent des logements dans les villes, dans les municipalités et dans les petits villages. S'il n'y a pas de logements pour eux, où sont les logements pour tous les autres? C'est une question importante qui appelle une solution, je suppose. Merci beaucoup de l'avoir posée.

**La vice-présidente :** Merci à nos témoins. Le temps alloué à ce panel est écoulé. Je vous remercie encore une fois d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer aujourd'hui.

Si vous voulez émettre d'autres observations, veuillez les soumettre au greffier avant 17 heures aujourd'hui. Nous n'accepterons plus de mémoires après cela.

Chers collègues, cela met fin à la partie publique de notre séance d'aujourd'hui. J'ai une question pour vous tous, si vous pouviez rester.

Je remercie nos témoins et leur souhaite une belle journée.

(La séance se poursuit à huis clos.)